

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES  
AFFAIRES FONCIERES

UNITE DE GESTION DU BUDGET PAR OBJECTIF

# Projet Annuel de Performance pour l'année 2022



# SOMMAIRE

<b>Premier axe : Présentation générale</b>	<b>3</b>
1-Présentation de la stratégie de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières	4
2- Présentation des programmes de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières	6
3- Le budget et le cadre des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières	8
A - Etat d'avancement du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières	8
B - Répartition du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières selon programmes et activités	11
C - Cadre de dépenses à moyen terme (2022 - 2024) pour la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières	13
✓ Répartition du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières par nature de la dépense:	<b>13</b>
✓ Répartition du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières par programmes:	<b>16</b>
<b>Deuxième axe : Présentation des programmes de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières</b>	<b>18</b>
<b>Programme 1 : La Gestion des biens de l'Etat</b>	<b>19</b>
1- Présentation du programme « Gestion des biens de l'Etat » et sa stratégie	20
1.1. Présentation de la stratégie du programme « Gestion des biens de l'Etat »	20
1.2. Présentation de la cartographique du programme « Gestion des domaines de l'Etat»	23
2- Objectifs et indicateurs de performance du programme « Gestion des biens de l'Etat »	24
2.1. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme « Gestion des biens de l'Etat»	24
2.2. Présentation des activités du programme « Gestion des biens de l'Etat» et leurs interaction avec les objectifs et indicateurs de performance	27
3- Le cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024 du programme « Gestion des biens de l'Etat»	29
<b>Programme 2 : Protection des domaines de l'Etat</b>	<b>32</b>
1- Présentation du programme « Protection des domaines de l'Etat » et sa stratégie	33
1.1. Présentation de la stratégie du programme « Protection des domaines de l'Etat »	33
1.2. Présentation de la cartographique du programme « Protection des domaines de l'Etat»	36
2- Objectifs et indicateurs de performance du programme « Protection des domaines de l'Etat »	37
2.1. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme « Protection des domaines de l'Etat»	37
2.2. Présentation des activités du programme « Protection des domaines de l'Etat» et leurs interaction avec les objectifs et indicateurs de performance	39
2.3. La contribution de l'opérateur public (Office National de la Propriété Immobilière) à la performance du programme de protection des domaines de l'Etat	41
3- Le cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024 du programme « Protection des domaines de l'Etat»	43
<b>Programme 9 :pilotage et appui</b>	<b>46</b>
1- Présentation du programme « Pilotage et appui » et sa stratégie	47
1.1. Présentation de la stratégie du programme « Pilotage et appui »	47
1.2. Présentation de la cartographique du programme « Pilotage et appui »	49
2- Objectifs et indicateurs de performance du programme « Pilotage et appui »	50
2.1. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme « Pilotage et appui »	50
2.2. Présentation des activités du programme « Pilotage et appui » et leurs interaction avec les objectifs et indicateurs de performance	55
3- Le cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024 du programme « Pilotage et appui »	56
<b>Annexes : Fiches indicateurs</b>	<b>59</b>
Fiches indicateurs du Programme P1 « Gestion des biens de l'Etat »	59
Fiches indicateurs du Programme P2 « Protection des domaines de l'Etat »	67
Fiches Opérateurs « Office Nationale du Propriété Foncière » intervenant au Programme P2	70
Fiches indicateurs du Programme P9 « Pilotage et appui »	76

**Premier axe :**

**Présentation générale**

**de la Mission des Domaines**

**de l'Etat et des Affaires**

**Foncières**

## **1) Présentation de la stratégie de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières :**

Le secteur des domaines de l'État et des affaires foncières assure la mission de délimitation, de détermination et de protection du domaine public et privé de l'État et assure la préservation des biens de l'Etat, la négligence et l'exploitation illégale afin d'optimiser l'emploi du domaine de l'Etat et l'exploiter pour stimuler l'économie et promouvoir la dynamique économique dans le pays., en développant également le cadre législatif régissant le secteur, en consacrant les règles de bonne gouvernance dans le domaine de gestion du domaine de l'Etat, et en œuvrant à l'ouverture du secteur sur son environnement extérieur.

Vu les problèmes structurels et législatifs caractérisant le secteur foncier qui est la base fondamentale pour le développement de l'économie à travers la régularisation des situations foncières et la formation des réserves foncières pour les générations futures ; la mise en œuvre des projets de développement, y compris des infrastructures, des équipements collectifs et des investissements privés.

Vu que ce secteur ne s'est pas assez développé pour satisfaire les exigences du secteur de développement, la stratégie de la mission pour la période à venir s'articulera autour de la valorisation du rôle de la composante immobilière dans le cycle économique du pays et la stimulation des investissements tout en soutenant et renforçant les acquis et en optimisant l'exploitation et l'emploi des terrains, des richesses et des ressources naturelles, ainsi que la garantie des droits des bénéficiaires des services liés à l'inscription des opérations foncières dans le registre foncier.

Les priorités stratégiques du secteur des domaines de l'Etat et des affaires foncières sont représentées dans les points suivants :

**1) Développer la contribution du domaine de l'Etat au soutien de l'investissement :** en développant les investissements dans les diverses régions, en accompagnant les investisseurs des secteurs public et privé et en leur permettant de mener à bien des projets visant à créer de la richesse, à atteindre l'autosuffisance et la sécurité alimentaire ainsi qu'à créer les emplois.

**2) Soutenir les efforts de l'État dans l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur et autres** : en contribuant aux efforts de l'État pour réduire le chômage des titulaires de diplômes supérieurs ainsi que les autres catégories de chômeurs, et leur ouvrir des horizons professionnels.

**3) Gouvernance des domaines de l'État** : grâce à une meilleure gouvernance en matière de gestion des domaines de l'État et du denier public à travers la protection et le contrôle.

**4) Activer les programmes de régularisation des anciennes situations foncières** : en accélérant le processus d'apurement de la situation juridique des terrains domaniaux et en créant un climat approprié pour une intégration optimale de ces terrains dans la voie du développement socioéconomique du pays.

**5) Inventorier et évaluer des immobilisations corporelles de l'État** : à travers l'inventaire et l'évaluation des domaines meubles et immeubles de l'État, public et privé, et leur inscription dans les registres des domaines privés de l'État pour inclusion dans le budget initial de l'État pour l'année 2022.

**6) Mise à niveau numérique des services administratifs et fonciers** : grâce à la mise à niveau numérique pour les services du ministère des domaines de l'État des affaires foncières et de l'office national de la propriété foncière et l'amélioration des services dans diverses structures centrales et régionales afin de promouvoir le climat d'investissement.

Lors de la préparation de la stratégie de la mission des domaines de l'État et les affaires foncières, Il convient de noter qu'on s'est appuyée sur les éléments suivants :

- ❖ La note d'orientation interne en date du 14 juillet 2020 sur les priorités et orientations stratégiques du secteur des domaines de l'état et des affaires foncières pour la période 2021-2023, qui comprend les conclusions de :
  - ✓ La Haute Instance du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières tenue le 15 juin 2020,
  - ✓ Colloque des Directeurs Régionaux des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières, tenu le 26 juin 2020.
- ❖ Le bilan économique pour l'année 2022.

Lors de la préparation de la stratégie de la mission, on a tenu compte de la contribution du secteur des domaines de l'Etat et des Affaires foncières aux efforts nationaux visant à atteindre les objectifs de développement durable, en particulier les objectifs directement

liés au secteur, qui sont :

- ✓ Objectif 1 : Eliminer toute sorte de pauvreté (sous-objectif 1-4),
- ✓ Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et promouvoir une agriculture durable (sous-objectifs 2.3 et 2.4),
- ✓ Objectif 5 : Atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles (sous-objectifs 5-1 et 5-5).

L'intégration de l'approche genre dans le projet annuel de performance de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières a été reportée pour l'année 2023, pour permettre la coordination avec les programmes de la mission afin de déterminer les différences constatées entre les femmes et les hommes au niveau de chaque programme, et de clarifier l'approche qui sera adoptée pour les réduire, puis contrôler les problèmes principales et analyser les principales causes et conséquences de ces écarts, afin d'identifier les mesures et actions à prendre pour s'attaquer à leurs causes.

## **2) Présentation des programmes de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières :**

La mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières comprend deux programmes opérationnels et un programme de pilotage et appui. Il convient de noter que l'Office national de la propriété foncière, dont le statut a changé selon le décret gouvernemental n° 758 de 2019 du 19 août 2019 vers une entreprise publique sous la tutelle du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, a été inclus en tant qu'opérateur public impliqué dans le programme "Protection des domaines de l'État", en raison du soutien qu'il apporte, par attributions, au profit de ce programme :

Programme	Attributions
<p><b>Gestion des biens de l'Etat</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> la restructuration des terrains agricoles,</li> <li><input type="checkbox"/> L'emploi des terrains domaniaux agricoles et la régularisation de la situation des exploitants légaux de ces terrains,</li> <li><input type="checkbox"/> Appuyer la gestion des immeubles agricoles et développer les mécanismes de gestion du domaine agricole,</li> <li><input type="checkbox"/> Rationaliser l'acquisition et la délimitation des domaines de l'Etat pour soutenir le domaine et les libéraliser au profit des projets publics,</li> <li><input type="checkbox"/> La gestion du domaine privé de l'Etat, la régularisation de la situation des anciens regroupements résidentiels construits sur la propriété privée de l'Etat, et l'appui aux investissements,</li> <li><input type="checkbox"/> Apurement des immeubles appartenant à la propriété de l'État issu des biens des étrangers.</li> </ul>
<p><b>Protection des domaines de l'Etat</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Représenter l'Etat et les établissements publics devant la justice,</li> <li><input type="checkbox"/> Suivi de la gestion des domaines de l'Etat et des deniers publics,</li> <li><input type="checkbox"/> Réalisation des expertises au profit de l'Etat, des établissements et des entreprises publiques,</li> <li><input type="checkbox"/> Contrôle des domaines publics,</li> <li><input type="checkbox"/> Inventorier et évaluer les domaines de l'Etat meubles et immeubles publics ou privés et les enregistrer dans les registres du domaine de l'Etat en guise de préparation des comptes de l'Etat conformément aux dispositions de la Loi organique du budget et de l'arrêté du ministre des finances du 12 septembre 2019 portant approbation de la norme des comptes de l'Etat relative aux immobilisations corporelles afin de les inscrire dans le budget de l'Etat.</li> </ul> <p><b>Opérateur public : Office Nationale de la Propriété Foncière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> La préparation des titres fonciers en application des jugements émis pour l'immatriculation,</li> <li><input type="checkbox"/> Conserver les documents relatifs aux immeubles enregistrés,</li> <li><input type="checkbox"/> Inscription des droits et obligations liés aux immeubles cités et leur spécification au niveau des titres pour chaque modification apportée,</li> <li><input type="checkbox"/> Remise des titres de propriété, certificats et autres documents,</li> <li><input type="checkbox"/> Editer les actes relatifs aux immeubles enregistrés selon l'article 377 bis du code des droits réels,</li> <li><input type="checkbox"/> Conseil foncier, formation et accompagnement des structures impliquées dans le domaine foncier.</li> </ul>
<p><b>Pilotage et appui</b></p>	<p>Appuyer et soutenir les deux programmes opérationnels formant la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.</p>

### 3) Le budget et le cadre des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières :

#### A. Etat d'avancement du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières :

**Tableau N° 1**  
**Répartition du budget de la mission pour l'année 2022**  
**selon programmes et natures de dépenses**

Unité : Mille Dinars

Nature	Crédits de Paiement	Dépenses de rémunération	Dépenses de développement	Dépenses d'interventions	Dépenses d'investi	Dép d'op financ	TOTAL	Taux % au budget %
<b>Mission</b>								<b>Taux % au budget</b>
<b>Mission</b>	2022	58 000	7 155	833	12 512		78 500	
	2021	55 000	7 010	833	12 657		75 500	
	TAUX (2022/2021)	5,45	2,07	0	-1,15		3,97	
	TAUX % BUDGET MISSION	73,89	9,11	1,06	15,94			
<b>Programmes</b>								<b>Taux % au budget de la mission</b>
<b>Programme 1 "Gestion des biens de l'Etat"</b>	2022	16 859,360	207		900		17 966,360	<b>22,89</b>
	2021	15 956	207		820		16 983	
	TAUX D'EVOLUTION	5,66	0		9,76		5,79	
<b>Programme 2 "Protection du domaines de l'Etat"</b>	2022	22 349,884	2 982		8 925		34 256,884	<b>43,64</b>
	2021	21 204	2 982		8 850		33 036	
	TAUX D'EVOLUTION	5,40	0		0,85		3,70	
<b>Programme 9 "Pilotage et appui"</b>	2022	18 790,756	3 966	833	2 687		26 276,756	<b>33,47</b>
	2021	17 840	3 821	833	2 987		25 481	
	TAUX D'EVOLUTION	5,33	3,79	0	-10,04		3,12	

(\* ) Hors ressources propres des établissements

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour 2022 est estimé à **78,500** Millions de dinars soit une augmentation de **3**Millions de Dinars par rapport à la loi de finances**2021 (75.5 Millions dinars)**, qui représente une augmentation de **3,97%**.

#### **+ Répartition du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières par nature de la dépense :**

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour 2022 est réparti selon la nature de la dépense comme suit:

□ □ **Dépenses de rémunération** : Le total des crédits affectés pour la rémunération est estimé à 58 Millions de Dinars représentant 73,89% du budget global de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières, réalisant une augmentation de 3Millions de Dinars par rapport à la loi des finances 2021 (55 Millions de dinars) soit un taux de 5,45%.

□ □ **Dépenses de fonctionnement** : Le total des crédits affectés pour le fonctionnement est estimé à 7,155 Millions de Dinars représentant 9,11% du budget global de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières, enregistrant une augmentation de 145 Mille Dinars par rapport à la loi de finance de l'année 2021 (7.01 Millions de dinars) soit un taux de 2.07 % ce qui revient à l'inflation.

□ □ **Dépenses d'interventions** : Le total des crédits affectés pour les interventions est estimé à 833 Mille de Dinars, représentant le taux de 1,06% du budget global de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières, et représentant le même montant des crédits alloués pour les interventions pour la loi de finances 2021.

□ □ **Dépenses d'investissement** : Le total des crédits affectés pour l'investissement est estimé à 12,512 Millions de Dinars représentant 15,94% du budget global de la mission

des domaines de l'Etat et des affaires foncières, réalisant une diminution de 145 Mille de Dinars par rapport à la loi des finances 2021 (12,657 Millions de dinars) soit un taux de -1,15% ce qui revient essentiellement au non inscription de nouveaux projets et la continuation de la réalisation des projets en cours.

### **Répartition du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières par programmes :**

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour 2022 est réparti sur les trois programmes comme suit:

□ □ **Programme « Gestion des biens de l'Etat »**: Le budget du programme est estimé à 17,966 millions de dinars, soit 22,89% du budget total de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières, enregistrant une augmentation de 983 Mille Dinars par rapport à la loi de finance de l'année 2021 (16,983 Millions de dinars) soit un taux de 5,79 % ce qui revient à l'augmentation des salaires.

□ □ **Programme « Protection des domaines de l'Etat »** : Le budget du programme est estimé à 34,257 millions de dinars, soit 43,64% du budget total de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières, enregistrant une augmentation de 1,221 Millions de Dinars par rapport à la loi de finance de l'année 2021 (33,036 Millions de dinars) soit un taux de 3,7 % ce qui revient à l'augmentation des salaires..

□ □ **Programme « Pilotage et appui »**: Le budget du programme est estimé à 26,277 millions de dinars, soit 33,47% du budget total de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières, enregistrant une augmentation de 796 Mille Dinars par rapport à la loi de finance de l'année 2021 (25,481 Millions de dinars) soit un taux de 3,12 % ce qui revient à l'augmentation des salaires et l'inflation en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.

**B. Répartition du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières selon programmes et activités :**

**Tableau N° 2**

**Répartition du budget de la mission pour l'année 2022 selon programmes et activités**

**(Crédits d'engagement)**

Unité : Mille Dinars

Désignations	L F 2021	Prévisions 2022	Taux d'évolution 2022/2021
<b>Programme 1 : Gestion des biens de l'Etat</b>	<b>17 233</b>	<b>17 966,360</b>	<b>4,26</b>
Activité 1 : Affectation des immeubles domaniaux agricoles	3 787	3 819,930	0,87
Activité 2 : Affectation des immeubles domaniaux non agricoles et suivi des meubles de l'Etat	6 208	6 503	4,75
Activité 3 : Enquêtes foncières et inspections sur terrain	7 238	7 643,430	5,60
<b>Programme 2 : Protection du domaine de l'Etat</b>	<b>33 036</b>	<b>34 256,884</b>	<b>3,70</b>
Activité 1 : La Protection des domaines de l'Etat de l'Etat	33 036	34 256,884	3,70
<b>Programme 9 : Pilotage et appui</b>	<b>26 664</b>	<b>26 699,756</b>	<b>0,13</b>
Activité 1 : Gestion des ressources humaines et financières et prestation des services et logistiques	26 664,000	26 699,756	0,13
<b>TOTAL</b>	<b>76 933</b>	<b>78 923</b>	<b>2,59</b>

## Tableau N° 3

### Répartition du budget de la mission pour l'année 2022 selon programmes et activités

#### (Crédits de paiement)

Unité : Mille Dinars

Désignations	L F 2021	Prévisions 2022	Taux d'évolution 2022/2021
<b>Programme 1 : Gestion des biens de l'Etat</b>	<b>16 983</b>	<b>17 966,360</b>	<b>5,79</b>
Activité 1 : Affectation des immeubles domaniaux agricoles	3 787	3 819,930	0,87
Activité 2 : Affectation des immeubles domaniaux non agricoles et suivi des meubles de l'Etat	5 958	6 503	9,15
Activité 3 : Enquêtes foncières et inspections sur terrain	7 238	7 643,430	5,60
<b>Programme 2 : Protection du domaine de l'Etat</b>	<b>33 036</b>	<b>34 256,884</b>	<b>3,70</b>
Activité 1 : La Protection des domaines de l'Etat de l'Etat	33 036	34 256,884	3,70
<b>Programme 9 : Pilotage et appui</b>	<b>25 481</b>	<b>26 276,756</b>	<b>3,12</b>
Activité 1 : Gestion des ressources humaines et financières et prestation des services et logistiques	25 481,000	26 276,756	3,12
<b>TOTAL</b>	<b>75 500</b>	<b>78 500</b>	<b>3,97</b>

### C. Cadre de dépenses à moyen terme (2022 - 2024) pour la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières:

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour 2022 est estimé à **78,500** Millions de dinars

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour 2023 est estimé à 90,945 Millions de dinars soit un taux d'évolution de 15,85% par rapport à 2022.

De même, le budget pour 2024 est estimé à 105,249 Millions de dinars soit un taux d'évolution de 15,73% par rapport à 2023.

✓ **Répartition du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières par nature de la dépense :**

**Tableau N° 4**

**Cadre des dépenses à moyen terme (2022 - 2024 )**

**Répartition selon nature de dépenses (Crédits de paiement)**

Unité : Mille Dinars

Désignations	Réalisations 2020	L F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Dépenses de rémunération	55 437,741	55 000	58 000	66 699,264	76 703,504
Dépenses de fonctionnement	10 053,484	7 010	7 155	8 633	10 183
Dépenses d'interventions	768,046	833	833	850	860
Dépenses d'investissement	11 523,873	12 657	12 512	14 763	17 502
Dépenses d'op financières					
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>77 783,144</b>	<b>75 500</b>	<b>78 500</b>	<b>84802</b>	<b>89507</b>
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>77 783,144</b>	<b>75 500</b>	<b>78 500</b>	<b>84802</b>	<b>89507</b>

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières à moyen terme (2022-2024) est réparti selon la nature de la dépense comme suit:

□ □ **Dépenses de rémunérations** : Les dépenses sont estimées pour 2022 à 58 Millions de Dinars représentant 73,89% des dépenses totales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Les dépenses prévues pour 2023 sont estimées à 66,052 Millions dinars, soit 74,31% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 8.71 % par rapport à 2022.

Les dépenses prévues pour 2024 sont estimées à 76,704 Millions dinars, soit 66.517% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 5.5% par rapport à 2023.

□ □ **Dépenses de fonctionnement** : Les dépenses sont estimées pour 2022 à 7,155 Millions de Dinars représentant 9,11% des dépenses totales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Les dépenses pour 2023 sont estimées à 7.37 Millions dinars, soit 8.69% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 3% par rapport à 2022.

Les dépenses prévues pour 2024 sont estimées à 7.6 Millions dinars, soit 8.49% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 3.12% par rapport à 2023

□ □ **Dépenses d'interventions** : Les dépenses sont estimées pour 2022 à 833 Milliers de Dinars représentant 1,06% des dépenses globales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Les dépenses prévues pour 2023 sont estimées à 880 Milliers dinars, soit 1.4% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 5.64% par rapport à 2022.

Les dépenses prévues pour 2024 sont estimées à 890 Milliers dinars, soit 0,99% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 1,14% par rapport à 2023.

□□ **Dépenses d'investissement** : Les dépenses sont estimées pour 2022 à 12,512 Millions de Dinars représentant 15,94% des dépenses totales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Les dépenses prévues pour 2023 sont estimées à 13.5Millions dinars, soit 16,23% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 7.9% par rapport à 2022.

Les dépenses prévues pour 2024 sont estimées à 14.5 Millions dinars, soit 16,2 % du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 7.41% par rapport à 2023.

### Répartition du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières par programmes :

#### Tableau N° 5

#### Cadre des dépenses à moyen terme (2022 - 2024)

#### Répartition selon programmes (Crédits de paiement)

Unité : Mille Dinars

Désignations	Réalisations	L F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Programme 1 : Gestion des biens de l'Etat</b>	15 933,329	16 983	17 966,360	21 126,264	24 270,504
<b>Programme 2 : Protection du domaine de l'Etat</b>	31 299,590	33 036	34 256,884	39 393	45 301
<b>Programme 9 : Pilotage et appui</b>	30 550,225	25 481	26 276,756	30 426	35 677
<b>TOTAL</b>	<b>77 783,144</b>	<b>75 500</b>	<b>78 500</b>	<b>84802</b>	<b>89507</b>

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières à moyen terme (2022-2024) est réparti sur les trois programmes comme suit:

□ □ **Programme « Gestion des biens de l'Etat »**: Le budget du programme est estimé pour 2022 à 17,966 Millions de Dinars représentant 22,89% du budget total de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le budget attendu du programme pour 2023 est estimé à 19.41 Millions dinars, soit 22.89% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 8.04% par rapport à 2022.

Les dépenses prévues pour 2024 sont estimées à 20.49 Millions dinars, soit 22.89% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 5.56% par rapport à 2023.

□ □ **Programme « Protection des domaines de l'Etat »**: Le budget du programme est estimé pour 2022 à 34,257 Millions de Dinars représentant 43,64% du budget total de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le budget du programme pour 2023 est estimé à 37.01 Millions dinars, soit 43,64% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 8.04% par rapport à 2022.

Les dépenses prévues pour 2024 sont estimées à 39.06 Millions dinars, soit 43,64% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 5.54% par rapport à 2023.

□ □ **Programme « Pilotage et appui »**: Le budget du programme pour 2022 à 26,277 Millions de Dinars représentant 33,47% des dépenses globales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le budget du programme pour 2023 est estimé à 28.382 Millions dinars, soit 33,47% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 8.01% par rapport à 2022.

Les dépenses prévues pour 2024 sont estimées à 29.957 Millions dinars, soit 33,47% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 5.55% par rapport à 2023.

**Deuxième axe :**

**Présentation des  
programmes de la mission  
des domaines de l'Etat et  
des affaires foncières**



## **Programme 1 : Gestion des biens de l'Etat**

**Responsable du programme : Mr. HZAMI Mohammed,**

Directeur général des immeubles agricoles

Chargé du programme depuis 1 janvier 2020

# 1) Présentation du programme « Gestion des biens de l'Etat » et sa stratégie :

## 1.1. Présentation de la stratégie du programme « Gestion des biens de l'Etat »

Le programme "Gestion des biens de l'Etat" est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique d'amélioration de la gestion des biens de l'État, dans le but de les employer, les apurer et de régulariser leurs situations jusqu'à leurs intégrations dans le cycle économique du pays en protégeant les immeubles agricoles contre la dispersion, la violation, et la gestion illégale.

Ainsi, ce programme œuvre pour la réalisation des objectifs suivants :

- Soutenir l'effort de l'Etat dans l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur et autres catégories de chômeurs
- Mise à disposition des immeubles domaniaux au profit des projets publics
- Préservation du domaine privé de l'Etat
- Affectation « rationnelle » des biens de l'Etat pour favoriser l'investissement public et privé
- Régularisation des exploitants légaux des immeubles domaniaux agricoles, des habitants dans des regroupements résidentiels construits sur des terrains domaniaux et des occupants des biens des étrangers.

Par la poursuite des objectifs susmentionnée, le programme vise à la mise en œuvre de la politique immobilière de l'Etat au vu de ses différentes composantes, institutionnelles, règlementaires, juridiques suivant un horizon pluriannuel et impliquant diverses parties prenantes.

Ce programme, est chargé de veiller à l'allocation optimale des biens de l'Etat, immeubles agricoles et non agricoles ainsi que les biens meubles, l'appui aux finances publiques par les recettes qu'il perçoit, ainsi que le soutien à l'investissement public et

privé par la mise à disposition des réserves foncières au profit des opérateurs publics et privés.

Le programme se heurte à de nombreuses problématiques telles que :

- L'absence de données statistiques fiables
- Lenteur du réemploi des immeubles domaniaux agricoles, les rendant vulnérables aux abus et à la négligence,
- L'existence de certaines problématiques liées à l'affectation des immeubles domaniaux non immatriculés, notamment au niveau régional,
- Faible cadence des levées topographiques des immeubles domaniaux agricoles et rythme lent des opérations d'inventaire au vu des contraintes logistiques.
- - Lenteur des opérations de régularisation foncière des terrains destinés aux projets publics causant la perturbation de la réalisation de ces projets
- Multiplicité des acteurs et structures intervenant dans le processus de régularisation foncière causant un retard dans l'apurement définitif des opérations foncières, et pouvant entraîner la publication de décrets d'expropriation dans des délais raisonnables.
- le taux élevé des dossiers non finalisés par les comités d'enquête et de réconciliation ayant été renvoyés aux comités d'acquisition des projets publics
- la délégation des attributions aux structures régionales n'a pas été accompagnée par une montée des capacités des ressources humaines à même de résoudre les situations complexes et par la mise à disposition de la logistique adéquate
- pour les immeubles ayant appartenu aux étrangers, la difficulté du suivi de la mise en œuvre des décisions de la Société Nationale Immobilière de Tunisie et de la Commission nationale de cession,
- Certaines contraintes juridiques telles que :
  - \* La mise à disposition de certains immeubles domaniaux agricoles pour la production d'électricité à partir des énergies renouvelables
  - \* la caducité des textes réglementant les biens des étrangers relatifs à la régularisation de la situation des occupants, la capitalisation de ces immeubles

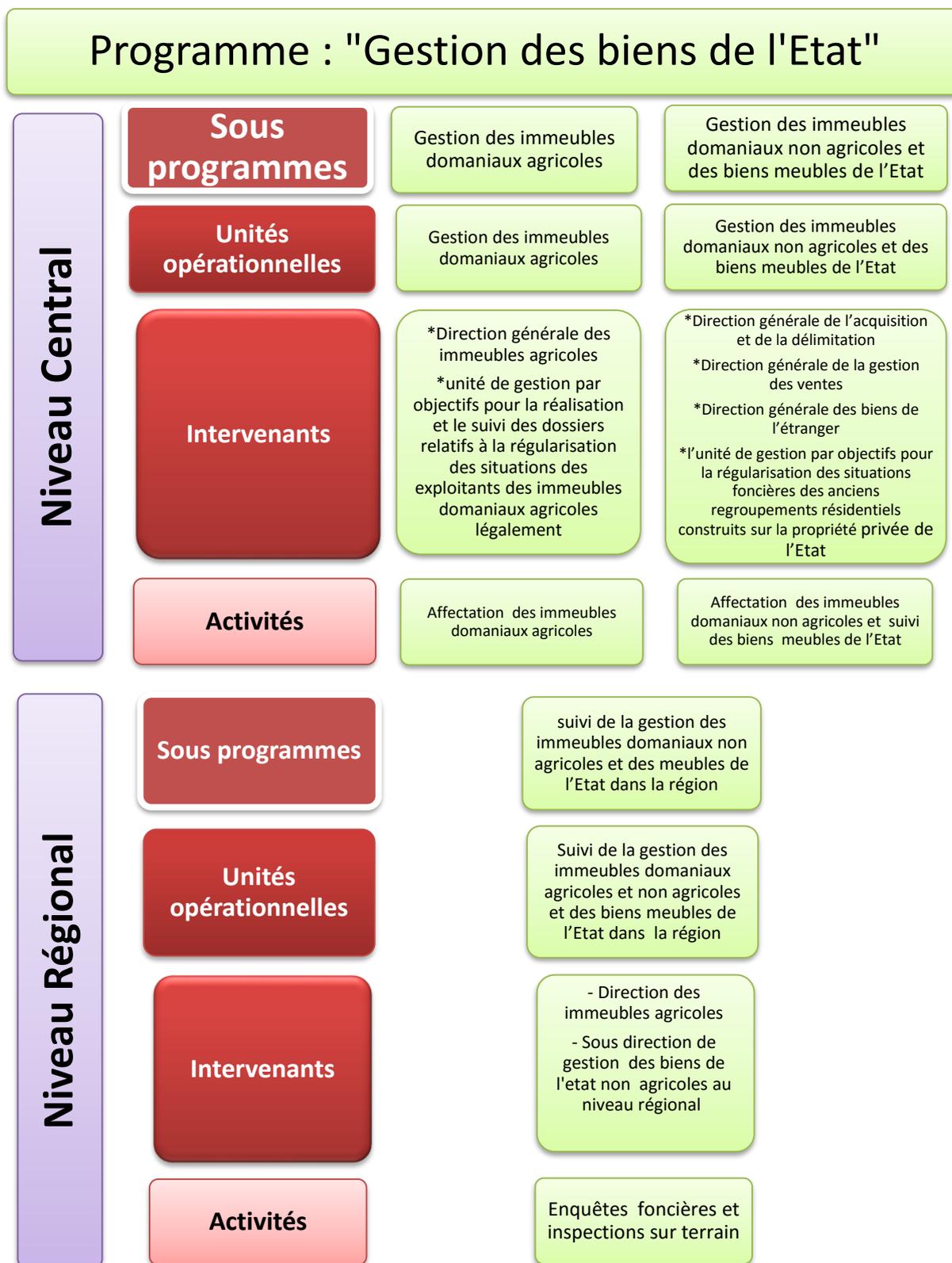
dans le cycle économique afin d'optimiser sa gestion dans le cadre de la préservation des deniers publics, et d'épargner l'État des frais de restauration et d'entretien ; en plus des risques potentiels, étant donné la détérioration d'une part importante de ce parc immobilier.

\*Lenteur de la soumission des dossiers aux comités consultatifs:(le comité consultatif des opérations foncières agricoles, le comité national pour la régularisation de la situation des exploitants légaux des immeubles domaniaux agricoles, le comité de délimitation des surfaces pouvant être commercialisées en tant que carrières ).

Au vu de ces contraintes, les priorités pour l'année 2022 seront :

- Accélérer le réemploi des immeubles domaniaux récupérés et des terrains domaniaux vacants,
- Fournir les terrains domaniaux nécessaires aux projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables et les mettre à disposition des opérateurs actifs dans le domaine
- Débloquer les problématiques foncières relatives aux grands projets
- Accélérer la réallocation des lotissements affectés pour les programmes de promotion de l'initiative privée au profit des chômeurs, des diplômés de l'enseignement supérieur et autres
- Rationaliser la gestion du domaine de l'État et des systèmes juridiques favorisant l'amélioration de son rendement,
- Accélérer le rythme de l'apurement de la situation juridique des terrains domaniaux et la régularisation de la situation des agglomérations urbaines construites licitement sur le domaine public privé de l'Etat.
- Intégrer les plans de levée topographique dans la carte numérique du domaine de l'État.

## 1.2. Présentation de la cartographique du programme « Gestion des domaines de l'Etat »



## 2) Objectifs et indicateurs de performance du programme

### « Gestion des biens de l'Etat » :

#### 2.1. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme « Gestion des biens de l'Etat »

Le programme « Gestion des biens de l'Etat » dispose d'un seul objectif stratégique consistant à l'optimisation des domaines de l'Etat à travers l'intervention des différentes structures administratives centrales et régionales rattachées au programme

##### ❖ Objectif 1.1 : Optimiser la gestion des biens de l'Etat

**Présentation de l'objectif :** L'objectif « Optimiser la gestion des biens de l'Etat » consiste à optimiser la gestion des biens de l'Etat composés des immeubles domaniaux agricoles, des immeubles domaniaux non agricoles et des meubles de l'Etat en les employant efficacement par l'adoption de mécanismes appropriés et ajustables le cas échéant.

##### Présentation des indicateurs

##### Indicateur 1-1-1 : le taux de la mise à disposition des réserves foncières

###### ▪ Présentation de l'indicateur 1-1-1

Cet indicateur renseigne sur le taux des superficies mises à disposition des structures demanderesse par rapport aux superficies demandées et permet de quantifier les efforts fournis par le programme pour l'allocation optimale des biens de l'Etat

###### ▪ Réalisations et prévisions de l'indicateur 1-1-1

Indicateur de performance	Unité	Réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1-1-1 Le taux de la mise à disposition des réserves foncières	Pourcentage	70	60	61	62	63

- **Analyse et interprétation des prévisions de l'indicateur pour les 3 prochaines années**

Le taux de l'indicateur de la mise à disposition des réserves foncières a enregistré une hausse considérable passant de 30.29 % en 2019 à 70 % en 2020 ce qui ne traduirait pas le contexte de l'activité du programme caractérisé par les contraintes de la situation épidémiologique et au vu aussi du changement opéré sur le mode de calcul de l'indicateur qui a basculé d'un mode basé sur la superficie à un mode basé sur les dossiers traités à partir de 2021 , plus « *maitrisable* » par le programme

Ce taux envisage des prévisions aux alentours de 61% pour l'année 2022, qui demeurent des valeurs raisonnables au vu des moyens limités mis à la disposition de la direction générale de l'acquisition et de la délimitation et au vu de l'implication de structures externes au programme.

### **Indicateur 1-1-2 Taux d'affectation des immeubles agricoles**

- **Présentation de l'indicateur 1-1-2**

Cet indicateur vise à renseigner sur l'affectation optimale des biens domaniaux agricoles de l'Etat, ainsi que la régularisation des parcelles agricoles des l'état et exploités licitement par ses occupants

- **Réalisations et prévisions de l'indicateur 1-1-2 :**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
<b>Indicateur 1-1-2</b> <b>Taux d'affectation des immeubles agricoles</b>	Pourcentage	34,45	37,54	51,58	56,24	60,26

- **Analyse et interprétation des prévisions de l'indicateur pour les 3 prochaines années**

Une hausse considérable est prévue entre 2021 et 2022 (de 37.54% à 51%) et ce grâce à la mise à disposition de moyens logistiques et humains indispensables (équipements informatiques, moyens de transport ...) pour réaliser les enquêtes de terrain et les levées topographiques permettant la conclusion des actes de propriété

### **Indicateur 1-1-3 Taux d'affectation des immeubles non agricoles**

- **Présentation de l'indicateur 1-1-3**

Cet indicateur vise à renseigner sur l'affectation optimale des biens domaniaux non agricoles de l'Etat, par vente, location ou attribution par le calcul du taux des parcelles affectées par rapport aux parcelles ayant fait l'objet de demandes d'affectation.

- **Réalisations et prévisions de l'indicateur 1-1-3 :**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
<b>Indicateur 1-1-3</b> <b>Taux d'affectation des immeubles non agricoles</b>	Pourcentage	40,69	44,75	58,82	66,2	72,57

- **Analyse et interprétation des prévisions de l'indicateur pour les 3 prochaines années**

Une hausse considérable est prévue entre 2021 et 2022 (de 44% à 58.82%) et ce grâce à l'activation des applications informatiques et au rythme plus soutenu de la tenue de la commission nationale de cession des immeubles domaniaux et à l'incitation de l'« expert » de l'Administration à présenter dans des délais plus raccourcis ses estimations d'une part et par la finalisation des opérations de levée topographique par les services de l'OTC ainsi que par le lancement d'action de sensibilisation /communication pour la régularisation de la situation des agglomérations urbaines construites licitement sur le domaine privé de l'Etat .

Ce taux pourrait tendre vers la hausse pour les années 2023 et 2024 (respectivement 66.2% et 72.57%) si le dispositif réglementaire en cours de changement devienne effectif et les services de l'OTC remplissent leurs rôles pour la préparation des levées topographiques et si la campagne de communication /sensibilisation arrive à gagner l'adhésion des citoyens concernés et en cas de la poursuite de l'allocation des moyens nécessaires au programme pour répondre à ses exigences au niveau central/régional .

## **2.2. Présentation des activités du programme « Gestion des biens de l'Etat» et leurs interaction avec les objectifs et indicateurs de performance**

Les activités du programme « Gestion des domaines de l'Etat » sont divisées en trois principales activités qui sont :

- **Affectation des immeubles domaniaux agricoles** : englobant les différentes opérations administratives, juridiques et techniques assurées par les différentes structures intervenant dans le programme conformément à la loi n°21/1995 relative aux immeubles domaniaux agricoles.
- **Affectation des immeubles domaniaux non agricoles et suivi des meubles de l'Etat** qui englobe les différentes opérations administratives, juridiques et techniques assurées par les différentes structures intervenant dans le programme conformément aux textes juridiques les régissant.
- **Enquêtes foncières et inspections sur terrain** : cette activité permet le suivi de la gestion des immeubles domaniaux et des meubles de l'Etat

## Tableau N° 6

### Activités et leviers d'actions du programme Gestion des biens de l'Etat

Unité : Mille Dinars

Programme	Les objectifs	Prévisions des indicateurs pour l'année 2022	Les activités	Prévisions des crédits des activités pour 2021	Leviers d'actions
<b>Gestion des biens de l'Etat</b>	<b>Optimiser la gestion des biens de l'Etat</b>	<b>taux de la mise à disposition des réserves foncières</b>  61 %	<b>Affectation des immeubles domaniaux agricoles</b>	<b>3 819,930</b>	<p><b>* Préparation et conclusion des contrats de location et de cession lors des régularisations, accords et PV d'attribution</b></p> <p><b>* mise à disposition des réserves foncières</b></p> <p><b>* réalisations des enquêtes foncières et des levées topographiques pour les immeubles agricoles de l'Etat</b></p> <p><b>* Préparation et conclusion des documents contractuels avec les tiers</b></p> <p><b>* réalisations des enquêtes foncières et des levées topographiques pour les immeubles agricoles de l'Etat</b></p>
		<b>Taux d'affectation des immeubles agricoles</b>  51,58 %	<b>Affectation des immeubles domaniaux non agricoles et suivi des meubles de l'Etat</b>	<b>6 503</b>	
		<b>Taux d'affectation des immeubles non agricoles</b>  58,82 %	<b>Enquêtes foncières et inspections sur terrain</b>	<b>7 643,430</b>	

### 3) Le cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024 du programme « Gestion des biens de l'Etat » :

Les crédits alloués au programme pour 2022 s'élèvent à 17.966 Md et s'élèveront pour les années 2023 et 2024 respectivement de 19.41 Mille dinars et 20.49 Mille dinars soit un taux d'évolution respectivement de 8.04 % et 5.56%

#### Tableau N° 7

#### Cadre des dépenses à moyen terme (2022 - 2024 )

#### pour le programme Gestion des biens de l'Etat

#### Répartition selon nature de dépenses (Crédits de paiement)

Unité : Mille Dinars

Désignations	Réalisations 2020	L F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Dépenses de rémunération	14 620,645	15956	16859,360	19 388,264	22 296,504
Dépenses de fonctionnement	176,158	207	207	238	274
Dépenses d'interventions					
Dépenses d'investissement	1 136,526	820	900	1 500	1700
Dépenses d'op financières					
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>15933,329</b>	<b>16983</b>	<b>17966,360</b>	<b>19410</b>	<b>20490</b>
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>15933,329</b>	<b>16983</b>	<b>17966,360</b>	<b>19410</b>	<b>20490</b>

Le budget du programme pour le moyen terme (2022-2024) suivant la nature de la dépense est réparti ainsi :

- Les **Dépenses de rémunérations** sont estimées à 16.859 mille Dinars représentant 93.84 % du budget du programme pour l'année 2022. Ces dépenses sont appelés à croitre pour l'année 2023 pour atteindre 18226 Mille Dinars avec un taux d'évolution de 8.11% par rapport à 2022 (représentant ainsi 91.77 % du budget du programme ) et continueront leur évolution pour atteindre en 2024, 19.230 mille Dinars avec un taux d'évolution de 5.51% par rapport à 2023 représentant ainsi 93.85 % du budget du programme
- Les **Dépenses de fonctionnement** sont estimées à 207 mille Dinars représentant 1.15 % du budget du programme pour l'année 2022. Ces dépenses sont appelés à croitre pour l'année 2023 pour atteindre 238 Mille Dinars avec un taux d'évolution de 15% par rapport à 2022 représentant ainsi 1.13 % du budget du programme et continueront leur évolution pour atteindre en 2024, 220 mille Dinars avec un taux d'évolution de 15% par rapport à 2023 représentant ainsi 1.07 % du budget du programme1.
- Les **Dépenses d'investissement** sont estimées à 900 mille Dinars représentant 5.01 % du budget du programme pour l'année 2022 .Ces dépenses sont appelés à croitre pour l'année 2023 pour atteindre 970 Mille Dinars avec un taux d'évolution de 7.78% par rapport à 2022 représentant ainsi 5% du budget du programme et continueront leur évolution pour atteindre en 2024, 1400 mille Dinars avec un taux d'évolution de 7.22% par rapport à 2023 représentant ainsi 5.08 % du budget du programme.

Cette augmentation du volume crédits est due aux facteurs suivants :

- L'engagement du programme à la numérisation de 20000 Ha de terres domaniales agricoles annuellement au lieu de 10000 Ha l'année précédente dans la carte numérique des terres domaniales

- La proposition de la réalisation d'un nouveau projet « inventaire des terres domaniales agricoles » pour une meilleure allocation des terres domaniales agricoles et ce à travers :
- La définition de diverses formes d' « occupation » de terres domaniales agricoles
- La définition de diverses formes de délits et infractions subis par les terres domaniales agricoles pouvant être régularisées
- Le suivi de la perception des « loyers » des terres agricoles en incitant les contractants à honorer leurs dus
- Proposer des terres domaniales pour des projets industriels et urbains pouvant être alloués aux jeunes promoteurs dans des projets agricoles



## **Programme 2 : Protection des domaines de l'Etat**

**Responsable du programme : Mr. ABDA Anouar,**

Directeur général du recensement des biens publics

Chargé du programme depuis 3 août 2020

# 1) Présentation du programme « Protection des domaines de l'Etat » et sa stratégie :

## 1.1. Présentation de la stratégie du programme « Protection des domaines de l'Etat »

La stratégie du programme de protection des domaines de l'Etat s'inscrit dans le cadre de la volonté de l'Etat d'assurer la protection des biens des particuliers et publics, elle s'inscrit également dans le cadre des orientations stratégiques du secteur domaniale qui s'articulent autour de la gouvernance de l'aliénation et protection du domaine public en dénombant, contrôlant et évaluant ces biens, en surveillant leur exploitation et en faisant tout le nécessaire pour les préserver en s'efforçant de les récupérer en cas de violation.

Dans ce cadre, le Programme de protection des domaines de l'Etat vise à assurer la protection des biens publics par divers moyens et à différentes étapes, afin de permettre la valorisation de ces biens et de développer leur contribution au développement économique et social du pays.

Ces interventions dans leur ensemble mènent à un seul objectif, qui est de protéger les intérêts de l'Etat par divers moyens et à différentes étapes Afin de pouvoir valoriser ces biens et développer leur contribution au développement économique et social du pays. Parmi les particularités de ce programme la nature transversale de ces interventions autant pour le ministère que pour les différentes structures administratives de l'Etat. Ces interventions conduisent dans leur intégralité à un objectif commun, qui est de protéger le domaine l'Etat par divers moyens et dans les différentes étapes via une prévention protectrice et curative.

Cependant, malgré la faiblesse des capacités matérielles et humaines disponibles et la situation sanitaire que traverse le pays en raison de l'épidémie du virus Covid 19, le Programme de protection des biens de l'Etat a prouvé sa capacité à maintenir le même schéma de performance pendant les années 2020 et 2021, et il aspire dans les années à

venir à le relever, en poursuivant la mise en œuvre de projets d'investissement (inventaire et évaluation des immobilisations physiques de l'État) en lien avec la réforme du système financier public et la mise en place de comptabilité à partie double. Le programme cherche également à activer les réformes structurelles des administrations publiques dont il relève dans le sens de leur accorder une autonomie administrative et financière pour assurer plus d'efficacité et d'efficacités.

Cependant, l'amélioration des performances du programme ne doit pas occulter les problèmes auxquels il est confronté, notamment :

- l'intervention de plusieurs parties dans le projet d'inventaire des biens de l'État.
- L'absence des données précises liées aux biens fonciers de l'Etat et le manque de ressources matérielles et humaines nécessaires pour les contrôler et les évaluer, ce qui se traduit par une réponse lente aux demandes d'expertise.
- Le coût élevé du matériel des processus d'inventaire et la longue durée nécessaire pour achever cette opération.
- le fait de confier au corps général de contrôle la réalisation de nombreux travaux d'inspection non programmés tels que des recherches et des enquêtes sur les nombreuses pétitions et plaintes reçues par le Ministère, activité qui absorbe la plus grande partie des capacités humaines et matérielles de l'autorité, ce qui affecte négativement le rythme de réalisation des tâches programmées annuellement.
- Le grand nombre de modifications et de changements dans les fichiers de certains projets opérés par l'administration porteuse du projet saisi à une date ultérieure de l'achèvement des opérations d'expertise, ce qui nécessite de refaire les enquêtes foncières en cas d'incompatibilité des plans, ce qui affecte négativement le délai de traitement pour le reste des dossiers ordinaires et urgents.

Sur la base de ce qui a été présenté, les efforts de la phase suivante porteront principalement sur :

- Inventaire et évaluation des biens meubles et immeubles de l'État, publics et privés, et les inscrire dans les registres des biens privés de l'Etat en vue de l'établissement des comptes de l'Etat, comme le prévoient la loi organique des finances n° 2019-15 du 13 février 2019 et l'arrêté du ministre des finances du 12 septembre 2019 portant

approbation des comptes de l'Etat norme sur les immobilisations corporelles à inclure dans le budget de l'État,

-Pour réaliser une intervention efficace et effective dans le domaine de la gouvernance de l'utilisation des fonds publics, la lutte contre la corruption et la protection des biens publics.

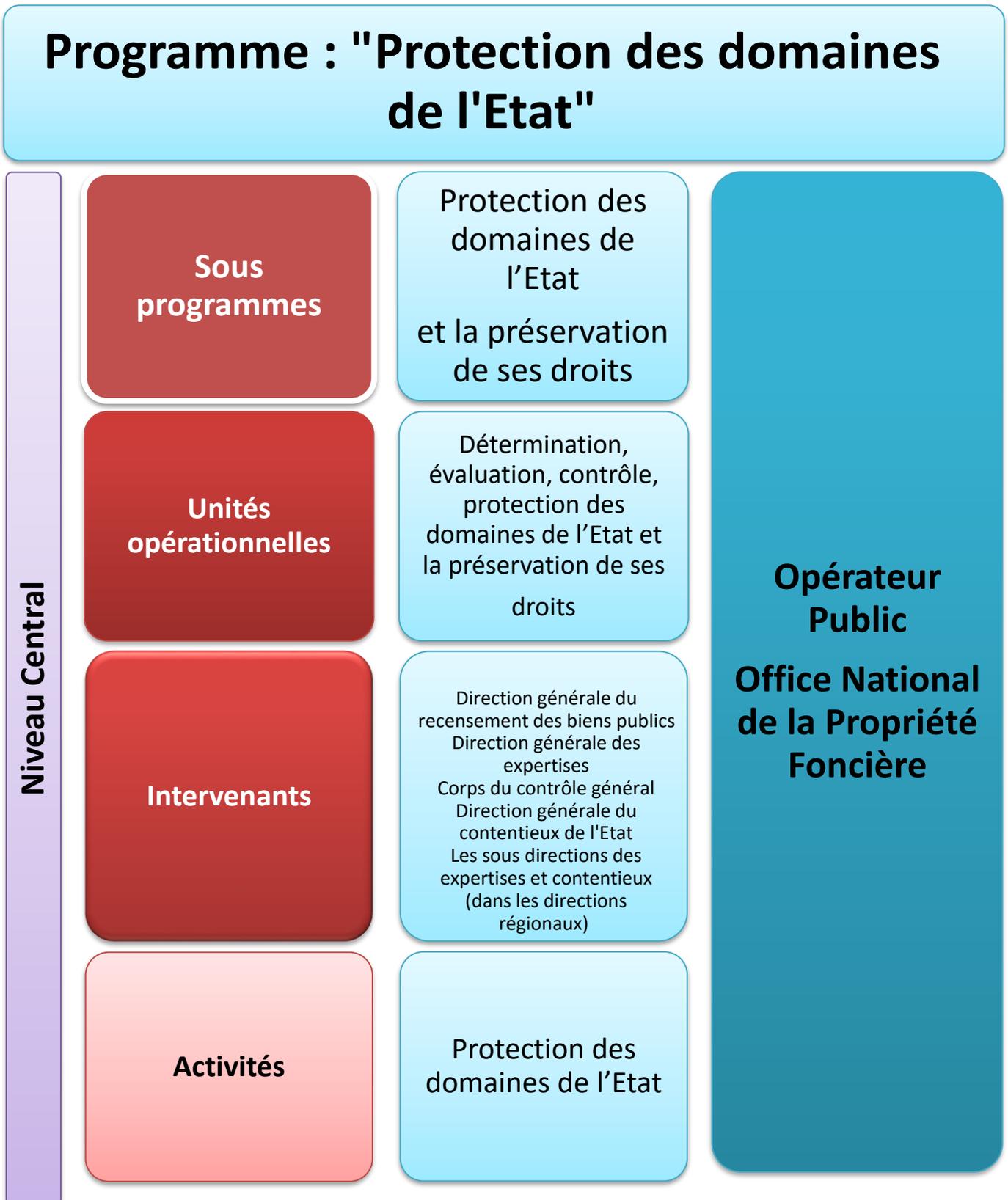
- Initier la mise en œuvre des missions d'évaluation des politiques publiques afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés par celles-ci et de leur coût réel.

- Développement de services d'expertises.

- Développer la contribution du foncier de l'Etat à l'accompagnement de l'investissement en avançant le rythme de réalisation des grands projets et en réduisant leur durée,

- Améliorer l'efficacité de la représentation de l'Etat et des institutions publiques dans les instances judiciaires et arbitrales.

## 1.2. Présentation de la cartographie du programme « Protection des domaines de l'Etat »



## **2) Objectifs et indicateurs de performance du programme « Protection des domaines de l'Etat » :**

### **2.1. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme « Protection des domaines de l'Etat »**

Le programme « Protection des domaines de l'Etat » possède un seul objectif stratégique consistant à l'optimisation des domaines de l'Etat et ses droits à travers l'intervention des différentes structures administratives rattachées au programme.

#### **Objectif 2.1 : Optimiser la protection des domaines de l'Etat et garantir ses droits.**

##### **Présentation de l'objectif :**

L'objectif consiste à optimiser la protection des domaines de l'Etat et à garantir ses droits de toute nature et à toutes les étapes. La protection varie entre les différentes structures composant le programme, elle est réalisée essentiellement à travers la détermination des domaines de l'Etat et leur évaluation, le contrôle des méthodes de leur gestion et leur défense en cas de violation.

##### **Présentation des indicateurs:**

#### **❖ l'indicateur2-1-1: le taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat**

##### **▪ Définition de l'indicateur2-.1 -1:**

Un seul indicateur stratégique a été adopté pour le programme qui est «

le taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat » vu l'homogénéité des objectifs entre les différentes unités administratives relevant du programme et visant la protection des domaines de l'Etat malgré la variété des mécanismes de protection et les méthodes de travail au sein de ces unités.

- **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 2-1-1: le taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat:**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
<b>Indicateur 2-1-1 Taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat</b>	Pourcentage	61,93	58,12	62,01	66,41	71,35

- **Analyse et clarification des Prévisions de l'indicateur 2-1-1 sur les trois années :**

L'indicateur du taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat a constaté une stabilité du taux de réalisation de l'ordre de 60% au cours des années 2020 et 2021, en raison de la situation sanitaire dans le pays et en raison de l'épidémie du virus Covid 19.

Au cours des trois prochaines années, le programme s'attachera à accroître la part des interventions de protection des biens de l'Etat de manière ascendante et progressive, parallèlement à l'entrée en vigueur du projet d'inventaire et d'évaluation des immobilisations corporelles de l'Etat dans le cadre de la mise en place d'une comptabilité à partie double pour l'Etat, ce qui aura un impact direct sur les deux indicateurs de performance opérationnelle « Relance » : les registres domaniaux et le taux de réalisation des expertises.

Dans le même contexte, l'évolution régulière de cet indicateur est due, en partie, à l'amélioration remarquable du niveau d'encadrement des contrôleurs et de suivi de leurs travaux, ainsi qu'à l'adoption par le corps Général de Contrôle d'Etat et des Affaires foncières sur une politique active au niveau stages de formation des contrôleurs en lien avec l'indicateur de performance opérationnelle "TAUX DES OBSERVATIONS ADOPTEES".

Les estimations de l'indice ont été initialement relevées progressivement en raison du manque de clarté sur la méthode de travail qui sera adoptée en coordination avec le reste des acteurs du projet d'inventaire et d'évaluation des immobilisations matérielles du pays

## **2.2. Présentation des activités du programme « Protection des domaines de l'Etat » et leurs interaction avec les objectifs et indicateurs de performance**

Le programme est basé sur une activité principale unique qui est la protection des domaines de l'Etat, englobant les différentes opérations administratives et juridiques assurées par les différentes structures intervenant dans le programme. Le décret n°357 de 2019 daté du 21 mars 2019 relatif à l'organisation du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières représente le cadre régissant cette activité divisée en quatre sous activités (la délimitation des domaines de l'Etat, les expertises ; l'audit et le contrôle et la représentation de l'Etat auprès de la justice).



### 2.3. La contribution de l'opérateur public (Office National de la Propriété Foncière) à la performance du programme de protection des domaines de l'Etat

**Tableau N° 9 :**

#### La contribution de l'opérateur public à l'exécution du programme de protection des biens de l'État et le volume des crédits transférés

Unité : mille dinars

opérateur public	les activités et projets les plus importants qu'il entreprendra dans le cadre de la réalisation des objectifs de la politique publique	les dépenses visés par le budget de l'Etat intitulé 2022
<p><b>Office National de la Propriété Immobilière</b></p>	<p>L'Office National de la Propriété Foncière contribue indirectement à la réalisation des objectifs du Programme de Protection des Domaines de l'Etat à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le système national d'enregistrement immobilier conformément au programme gouvernemental de gestion intelligente 2020 à travers le développement du programme médiatique de l'institution axé sur la gestion électronique aux niveaux interne et externe, l'auto-accréditation</li> </ul> <p>Achèvement des activités liées à la mise en œuvre des engagements du Bureau et liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la fonction de bornage des opérations immobilières en réduisant les délais de réalisation des prestations et en garantissant leur précision et leur sécurité,</li> <li>• Développer les modes de conservation et d'élimination des dossiers de délimitation, en modernisant les espaces de stockage et les modalités d'élimination des documents des dossiers de délimitation.</li> <li>• Développer les ressources humaines nécessaires au maintien du registre immobilier en apportant les compétences nécessaires et en les développant au profit des structures concernées par la mise en œuvre de cette stratégie,</li> <li>• Mise en œuvre de la première phase du projet visant à privilégier la gestion électronique à travers la généralisation et l'exploitation du système multimédia complet de traitement des données cadastrales, de numérisation des documents et de constitution d'une base de données d'index orthographiques d'activités programmées</li> <li>• Accompagner, former et superviser les ressources humaines</li> <li>• Soutenir le contrôle périodique des activités des administrations régionales et assurer le suivi de la bonne utilisation des applications médiatiques</li> <li>• Uniformisation des méthodes de travail et mise à jour du manuel de procédures</li> </ul>	<p>Dépenses particulières</p>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Compléter la circulation du système médiatique complet de traitement des données du cadastre dans les autres administrations régionales (03 administrations régionales).</li></ul> <p>Mettre le reste des services publicitaires en jeu</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accélérer le rythme de numérisation des redevances immobilières dans les administrations régionales</li><li>• Traiter les documents à l'aide de techniques électroniques et micrographiques en renouvelant et développant leurs propres équipements et en concentrant un dispositif médiatique pour le reste des composantes de l'équilibre documentaire conservé au niveau central et régional.</li><li>• Intensifier les cours de formation et allouer les fonds nécessaires pour cela</li><li>• Acquisition d'équipements médias programmés dans le plan stratégique et renouvellement du parc d'équipements médias</li></ul>	
--	--	--

### 3) Le cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024 du programme « Protection des domaines de l'Etat » :

Le budget du Programme « Protection des domaines de l'Etat » en 2022 est estimé à 34 257 millions de dinars.

Il est prévu que ce budget en 2023 s'élèvera à 39 393 millions de dinars, soit un taux de croissance de 14,99 % par rapport au budget de 2022.

Il est également prévu que ce budget en 2024 s'élèvera à 45 301 millions de dinars, soit une augmentation de 14,99 % par rapport au budget de 2023.

**Tableau N° 10**  
**Cadre des dépenses à moyen terme (2022 - 2024 )**  
**pour le programme "Protection des domaines de l'Etat"**  
**Répartition selon nature de dépenses (Crédits de paiement)**

Unité : Mille Dinars

Désignations	Réalisations 2020	L F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Dépenses de rémunération	21 663,874	21 204	22 349,884	25 701	29 556
Dépenses de fonctionnement	737,326	2 982	2 982	3 429	3 943
Dépenses d'interventions					
Dépenses d'investissement	8 898,390	8 850	8 925	10 263	11 802
Dépenses d'op financières					
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>31 299,590</b>	<b>33 036</b>	<b>34 256,884</b>	<b>37010</b>	<b>39060</b>
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>31 299,590</b>	<b>33 036</b>	<b>34 256,884</b>	<b>37010</b>	<b>39060</b>

Le budget du Programme « Protection des domaines de l'Etat » à moyen terme (2022-2024) est réparti selon la nature des dépenses comme suit :

□ **Dépenses de rémunérations:** Ces dépenses sont estimées au cours de 2022 à 22 350 millions de dinars, soit 65,24% des dépenses totales du Programme « Protection des domaines de l'Etat ». Il est prévu que ces dépenses en 2023 s'élèveront à 24.060 millions de dinars, soit 65,24% des dépenses totales du Programme « Protection des domaines de l'Etat », et un taux de développement de 14,99% par rapport à 2022.

Il est également prévu que ces dépenses en 2024 s'élèveront à 25.310 millions de dinars, soit 65,24 % des dépenses totales du Programme « Protection des domaines de l'Etat », et un taux de développement de 15 % par rapport à l'année 2023.

□ **Dépenses de fonctionnement :** Ces dépenses sont estimées au cours de 2022 à 2 982 millions de dinars, soit 8,71 % des dépenses totales du programme « Protection des domaines de l'Etat ». Il est prévu que ces dépenses s'élèveront à 3.150 millions de dinars en 2023, soit 8,51 % des dépenses totales du Programme de protection du domaine de l'Etat, et un taux de développement de 5.63 % par rapport à 2022.

Il est également prévu que ces dépenses en 2024 s'élèveront à 3.25 millions de dinars, soit 8,32 % des dépenses totales du Programme de Protection du Domaine de l'Etat, et un taux d'évolution de 3.17 % par rapport à l'année 2023.

□ **Dépenses d'investissement :** Ces dépenses sont estimées en 2022 à 8.925 millions de dinars, soit 26,05 % des dépenses totales du Programme « Protection des domaines de l'Etat ». Ces dépenses en 2023 devraient s'élever à 9.8 millions de dinars, soit 26,48 % des dépenses totales du Programme « Protection des domaines de l'Etat », et un taux de développement de 9.8 % par rapport à 2022.

Il est également prévu que ces dépenses en 2024 s'élèveront à 10.5 millions de dinars, soit 26,88% des dépenses totales du Programme « Protection des domaines de l'Etat », et un taux de développement de 7.14% par rapport à l'année 2023.

L'évolution des dépenses pour les années à venir est principalement due à :

\* Poursuivre l'orientation des deux projets de recensement du domaine de l'État et d'évaluation des immobilisations corporelles de l'État et des affectations nécessaires, des frais de gestion et des

moyens de transport en application des exigences de la nouvelle loi organique des finances et de la décision du Ministre des Finances en date du 12 septembre 2019 relative à l'approbation de la norme comptable de l'État pour les immobilisations corporelles importantes à inclure dans le budget de l'État,

\* Répondre aux exigences de mise à niveau du rythme des interventions de protection du domaine de l'Etat en profitant des résultats des inspections sur terrain pour inventorier et évaluer les biens de l'Etat meubles et immeubles conformément aux dispositions de la loi organique du budget et de l'arrêté du ministre des finances du 12 septembre 2019 portant approbation de la norme des comptes de l'Etat relative aux immobilisations corporelles afin de les inscrire dans le budget de l'Etat.



## **Programme 9 : Pilotage et appui**

**Responsable du programme : Mr. JBELI Ridha,**

Directeur général des services communs

Chargé du programme depuis 1 janvier 2020

# 1) Présentation du programme « Pilotage et appui » et sa stratégie :

## 1.1. Présentation de la stratégie du programme « Pilotage et appui »

Le programme « Pilotage et appui » vise à mettre en place une administration moderne fondée sur l'utilisation des technologies modernes et la fourniture des moyens matériels et humains nécessaires pour servir les parties prenantes du secteur.

A cet effet, la stratégie du programme « Pilotage et appui » a été définie afin d'atteindre les objectifs fixés consistant à fournir le soutien humain et matériel nécessaire à tous les programmes pour qu'ils jouent leur rôle de la manière la plus efficace tout en assurant la coordination et l'activation du dialogue de gestion entre les différentes parties.

Dans ce cadre, le programme « Pilotage et appui » vise à moderniser l'administration et améliorer ses relations avec les acteurs du secteur.

Le programme « Pilotage et appui » représente le noyau dur du système de gestion budgétaire par objectifs en veillant à fournir l'appui matériel et logistique des autres programmes opérationnels afin d'atteindre les objectifs fixés pour le secteur des domaines de l'Etat et des affaires foncières et soutenir l'effort de l'Etat dans la mobilisation des ressources financières et l'accélération du rythme du développement dans les régions intérieures en œuvrant à :

- La bonne gouvernance des ressources humaines, financières et logistiques.
- Le développement du cadre juridique et réglementaire du secteur.
- Le développement des systèmes d'information touchant les différents volets et la mise à niveau numérique de l'administration.
- La mise à niveau des services administratifs intervenants.
- La restructuration de certaines structures rattachées à la mission pour garantir une meilleure efficacité des services en relation avec la protection et le suivi de la gestion des biens immeubles et meubles de l'Etat.

Le Programme « Pilotage et appui » présente quelques problématiques entravant l'atteinte des objectifs fixés qui sont le blocage des recrutements et la multiplication des procédures de régularisation sans tenir compte des besoins réels de l'administration en termes de spécialités et de fonctions, surtout avec les interventions fréquentes de l'Etat dans le volet social affectant négativement l'efficacité et l'efficience de la gestion des ressources humaines et l'équilibre entre

les tranches sociales. Le programme est affronté également à des problématiques liées aux ressources financières qui se présentent essentiellement dans la faiblesse des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement, qui sont restés dans les limites des crédits établis dans les lois de finances précédentes, avec l'approbation d'une augmentation de l'ordre de 3% seulement, conformément à la circulaire du Premier ministre relative à la préparation du projet de budget de l'Etat, malgré que les prix de la plupart des matières ont connu une augmentation, notamment : le papier, les carburants, de l'électricité, du gaz, de l'eau..... ce qui pourrait mettre en cause la soutenabilité du budget et contribuer à l'enregistrement de reliquats ayant un impact négatif sur le budget du ministère en particulier et sur les finances publiques en général.

De ce fait, les principales priorités fixées par le programme sont inscrites dans le cadre des orientations nationales pour l'amélioration de la qualité des services administratifs à travers les axes suivants : - Améliorer la relation avec les usagers de l'administration.

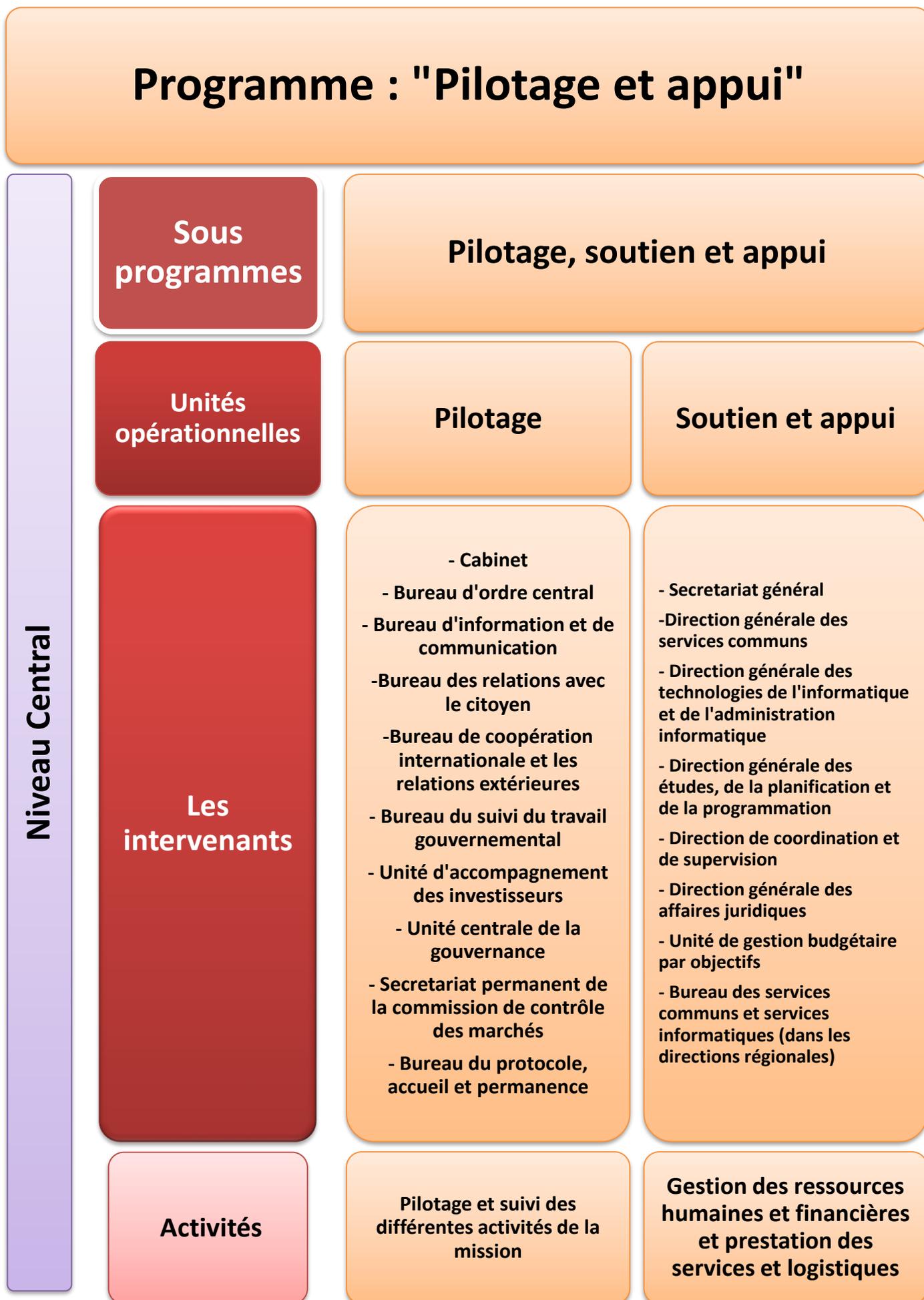
- Rationaliser la consommation.

- Renforcer l'utilisation des nouvelles technologies.

- Appuyer la culture de rénovation et acquérir les compétences en matière de prospective et de veille administrative.

- Renforcer la décentralisation à travers la programmation continue des sessions de formation au niveau régional pour le développement des capacités des agents et favoriser leurs chances dans les concours internes de promotion en plus du développement des habiletés des ouvriers pour améliorer la qualité des services offerts.

## 1.2. Présentation de la cartographie du programme « Pilotage et appui »



## 2) Objectifs et indicateurs de performance du programme « Pilotage et appui » :

### 2.1. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme « Pilotage et appui »

Le programme « Pilotage et appui » comporte deux objectifs stratégiques :

- ✚ L'amélioration de la gestion des ressources humaines en adaptant les compétences aux besoins et en garantissant l'égalité des chances,
- ✚ Assurer la soutenabilité du budget et la bonne gestion des ressources financières de la mission tout en améliorant l'efficacité et l'efficience du programme « Pilotage et appui ».

❖ **Objectif stratégique 9.1 : optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances**

**Présentation de l'objectif :** Cet objectif vise l'amélioration de la gestion des ressources humaines en les adaptant avec les demandes des programmes de la mission.

**Présentation des indicateurs :**

❖ **Indicateur 9-1-1 : Taux de contrôle de la masse salariale**

- **Définition de l'indicateur 9-1-1 :** on a choisi cet indicateur pour vérifier l'exactitude des prévisions et sa conformité avec les besoins réels des dépenses de rémunérations publiques
- **Réalisations et prévisions de l'indicateur 9-1-1 : Taux de contrôle de la masse salariale**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
<b>Indicateur 9-1-1</b> <b>Taux de contrôle de la masse salariale</b>	Pourcentage	92,27	94,75	96	98	100

▪ **Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur 9-1-1 durant les trois années :**

Afin de maintenir les équilibres financiers de l'État et en tenant compte de la vision générale de l'Etat qui opte pour la diminution de la masse salariale, cet indicateur travaille à l'amélioration de la gestion des heures supplémentaires, à la préparation des plans de renvoi à la retraite avant l'âge légal et au volontariat départ, et au développement des compétences et les capacités professionnelles du personnel administratif et technique et des ouvriers pour réduire le besoin de nouveaux recrutements. Le taux de contrôle de la masse des salaires au cours de l'année 2020 a connu une valeur de 92,27%, et cela est dû à l'augmentation des salaires, ainsi le programme essaye d'augmenter ce taux pour atteindre 100 % en 2024.

❖ **Indicateur 9-1-2 : Taux de contrôle de la masse salariale**

- **Définition de l'indicateur 9-1-2 :** On a utilisé cet indicateur pour déterminer le taux de salariés bénéficiant de formations et le taux de ceux bénéficiant de formations dans leurs spécialités, et pour réduire les différences de genre, et d'une façon générale entre les différentes catégories de la société.
- **Réalizations et prévisions de l'indicateur 9-1-2 : Taux des personnels formés dans les domaines prioritaires**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
<b>Indicateur 9-1-2</b> <b>Taux des personnels formés dans les domaines prioritaires</b>	Pourcentage	37,13	21,71	22	23	24

▪ **Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur 9-1-2 durant les trois années :**

Afin d'optimiser la gestion des ressources humaines et garantir l'égalité des chances entre les différentes catégories de la société, cet indicateur vise le développement des capacités du personnel

avec l'organisation d'une diversité de formations sur des divers domaines qui répondent aux besoins de l'administration, et pour cela, le programme a pour mission de préparer le programme annuel de formation et surveillez à son exécution pour atteindre l'objectif souhaité, qui s'élevait à environ 37,13 % en 2020, alors qu'il a connu une baisse importante en 2021 pour atteindre 21,71 %, en raison des répercussions de la pandémie de Corona.

❖ **Objectif stratégique 9.2 : Assurer la soutenabilité du budget et la bonne gestion des ressources financières de la mission tout en améliorant l'efficacité et l'efficience du programme « Pilotage et appui » :**

✓ **Présentation de l'objectif :** Cet objectif vise à assurer une gestion efficiente des ressources financières de la mission et le travail sur l'amélioration de l'efficience du programme « pilotage et appui ».

✓ **Présentation des indicateurs :**

❖ **Indicateur 9-2-1 : Taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions**

- **Définition de l'indicateur 9-2-1 :** On a utilisé cet indicateur pour garantir l'exactitude des prévisions du budget et pour éviter la demande de crédits complémentaires durant l'année budgétaire
- **Réalisations et prévisions de l'indicateur 9-2-1 : Taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
<b>Indicateur 9-2-1 Taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions</b>	Pourcentage	106,04	104	103	102	101

- **Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur 9-2-1 durant les trois années :**

Cet indicateur contribue au développement de la gestion crédits financiers de la mission et de ses biens, et la bonne exécution du budget en termes de préparation et de réalisation, à travers

l'amélioration de la gestion d'utilisation des crédits et des biens, et la gouvernance des dépenses de fonctionnement.

### ❖ **Indicateur 9-2-2 : Part budgétaire du programme « Pilotage et appui » par rapport au budget de la mission**

- **Définition de l'indicateur 9-2-2 :**

Cet indicateur a été adopté pour réduire le taux des crédits alloués au programme « Pilotage et appui » et à l'orienter, si nécessaire, vers les autres programmes opérationnels comme option stratégique qui contribue au développement de leurs ressources de manière à permettre la réalisation des projets confiés dans des conditions normales, en concrétisant la stratégie du secteur.

- **Réalisations et prévisions de l'indicateur 9-2-2 : Part budgétaire du programme « Pilotage et appui » par rapport au budget de la mission**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
<b>Indicateur 9-2-2 Part budgétaire du programme P9 par rapport au budget de la mission</b>	Pourcentage	39,27	33,75	33	32	31

- **Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur 9-2-2 durant les trois années :**

Dans le cadre de maintenir la garantie de la soutenabilité du budget et sa bonne exécution et l'orientation vers la décentralisation, cet indicateur vise à la réduction des crédits alloués pour le programme « Pilotage et appui » par la bonne répartition du personnel et les dépenses de gestion entre les programmes opérationnels, les sous-programmes et les activités

### ❖ **Indicateur 9-2-3 : Coût de fonctionnement par agent**

- **Définition de l'indicateur 9-2-3 : coût de fonctionnement par agent**

Cet indicateur a été adopté pour la soutenabilité de l'utilisation des crédits de gestion et les limités aux besoins nécessaires au bon fonctionnement des services et à l'orienter, vers les autres programmes opérationnels pour atteindre les objectifs prévus.

▪ **Réalisations et prévisions de l'indicateur 9-2-3 : coût de fonctionnement par agent**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
<b>Indicateur 9-2-3 Coût de fonctionnement par agent</b>	Dinar	5 579	3 903	3 957	4 696	5 451

▪ **Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur 9-2-3 durant les trois années :**

Le Programme « Pilotage et appui » tient à mettre la pression sur les dépenses obligatoires et à rationaliser les consommations, ainsi qu'à encourager l'utilisation commune des équipements administratifs. Malgré tous les efforts, la réduction des crédits de gestion et la masse salariale pourrait entraîner des dommages pour les conditions de travail appropriées

## **2.2. Présentation des activités du programme « Pilotage et appui » et leur interaction avec les objectifs et indicateurs de performance**

Le Programme « Pilotage et appui » s'articule autour d'une activité principale, qui est " la gestion des ressources humaines et des affaires financières et la prestation de services et de la logistique", qui comprend les différentes opérations administratives, financières et juridiques menées par les différentes structures impliquées dans le programme, chacune dans son domaine.

## Tableau N° 11

### Activités et leviers d'actions du programme Pilotage et appui

Unité : Mille Dinars

Programme	Les objectifs	Prévisions des indicateurs pour l'année 2022	Les activités	Prévisions des crédits des activités pour 2021	Leviers d'actions
<b>Pilotage et appui</b>	L'amélioration de la gestion des ressources humaines en adaptant les compétences aux besoins et en garantissant l'égalité des chances	Taux de contrôle de la masse salariale  96%	Pilotage et suivi des différentes activités de la mission	26 276,756	Détermination du nombre du personnel et de leur évolution et leurs rémunérations
		Taux des personnels formés dans les domaines prioritaires  22%			Préparation et exécution du programme annuel de formation du ministère
	Assurer la soutenabilité du budget et la bonne gestion des ressources financières de la mission tout en améliorant l'efficacité et l'efficience du programme « Pilotage et appui »	Taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions  103%	Gestion des ressources humaines et financières et prestation des services et logistiques		Préparation du budget de directions centrales et régionales du ministère et suivi de son exécution
		Part budgétaire du programme P9 par rapport au budget de la mission  33%			La gestion des ressources financières du personnel
		Coût de fonctionnement par agent  3 957 dinars			

### 3) Le cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024 du programme « Pilotage et appui » :

Le budget du programme « Pilotage et appui » pour 2022 est estimé à 26,277 Millions de dinars.

De même, le budget pour 2023 est estimé 28.382 millions de dinars, soit un taux d'évolution de 8.01% par rapport au budget de 2022.

De même, le budget pour 2024 est estimé à 29.957 millions de dinars, soit un taux d'évolution de 5.55% par rapport au budget de 2023.

**Tableau N° 12**  
**Cadre des dépenses à moyen terme (2022 - 2024 )**  
**pour le programme Pilotage et appui**  
**Répartition selon nature de dépenses (Crédits de paiement)**

Unité : Mille Dinars

Désignations	Réalisations 2020	L F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Dépenses de rémunération	19 153,222	17 840	18 790,756	21 610	24 851
Dépenses de fonctionnement	9 140	3 821	3 966	4 966	5 966
Dépenses d'interventions	768,046	833	833	850	860
Dépenses d'investissement	1 488,957	2 987	2 687	3 000	4 000
Dépenses d'op financières					
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>30 550,225</b>	<b>25 481</b>	<b>26 276,756</b>	<b>28382</b>	<b>29957</b>
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>30 550,225</b>	<b>25 481</b>	<b>26 276,756</b>	<b>28382</b>	<b>29957</b>

Le budget du programme « Pilotage et appui » à moyen terme (2022-2024) est réparti selon la nature de la dépense comme suit:

- ❖ **Dépenses de rémunérations** : Les dépenses sont estimées pour 2022 à 18.791 Millions de Dinars représentant 71,51% des dépenses totales du programme « Pilotage et appui ».

Les dépenses prévues pour 2023 sont estimées à 20.766 Millions dinars, soit 73.17% du total des dépenses du programme « Pilotage et appui » et un taux d'évolution de 10.51% par rapport à 2022.

Les dépenses prévues pour 2024 sont estimées à 21.977 Millions dinars, soit 73.36% du total des dépenses du programme « Pilotage et appui » et un taux d'évolution de 5.83% par rapport à 2023.

❖ **Dépenses de fonctionnements** : Les dépenses sont estimées pour 2022 à 3.966 Millions de Dinars représentant 15.09% des dépenses totales du programme « Pilotage et appui ».

Les dépenses prévues pour 2023 sont estimées à 4.006 Millions dinars, soit 14.11% du total des dépenses du programme « Pilotage et appui » et un taux d'évolution de 1.01% par rapport à 2022.

Les dépenses prévues pour 2024 sont estimées à 4.13 Millions dinars, soit 13.79% du total des dépenses du programme « Pilotage et appui » et un taux d'évolution de 3.1% par rapport à 2023.

❖ **Dépenses d'interventions** : Les dépenses sont estimées pour 2022 à 833 Millions de Dinars représentant 3.17% des dépenses totales du programme « Pilotage et appui ».

Les dépenses prévues pour 2023 sont estimées à 880 Millions dinars, soit 3.1% du total des dépenses du programme « Pilotage et appui » et un taux d'évolution de 5.64% par rapport à 2022.

Les dépenses prévues pour 2024 sont estimées à 890 Millions dinars, soit 2.97% du total des dépenses du programme « Pilotage et appui » et un taux d'évolution de 1.14% par rapport à 2023.

❖ **Dépenses d'investissements** : Les dépenses sont estimées pour 2022 à 2.687 Millions de Dinars représentant 10.23% des dépenses totales du programme « Pilotage et appui ».

Les dépenses prévues pour 2023 sont estimées à 2.73 Millions dinars, soit 9.62% du total des dépenses du programme « Pilotage et appui » et un taux d'évolution de 1.6% par rapport à 2022.

Les dépenses prévues pour 2024 sont estimées à 2.96 Millions dinars, soit 9.88% du total des dépenses du programme « Pilotage et appui » et un taux d'évolution de 8.42% par rapport à 2023.

L'évolution des crédits alloués pour ce programme dans les années prochaines est dû à la poursuite des tendances nationales représentées par le développement et l'amélioration de l'efficience, de l'efficacité et de la qualité des services administratifs et le renforcement de la décentralisation

administrative pour assurer le développement de la performance dans toutes les structures au niveau central, régional et national.

Afin d'atteindre les valeurs souhaitées, le programme « pilotage et appui » travaille sur :

- ❖ La réalisation des opérations périodiques de suivi, d'évaluation et de planification pour assurer la coordination entre les différents programmes et s'assurer de la bonne consommation des ressources,
- ❖ La consolidation de la digitalisation de l'administration afin de renforcer la transparence et la participation,
- ❖ Le développement des capacités professionnelles des agents en organisant des formations dans divers domaines et spécialités afin de permettre au personnel et cadres de suivre les évolutions et de travailler au développement de l'administration,
- ❖ L'amélioration de la gestion des ressources humaines et l'atteinte l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et les différentes catégories de la société,
- ❖ L'amélioration de la gestion des ressources financières en suivant l'exécution et le suivi du budget et en améliorant le taux de consommation des crédits alloués.

# **ANNEXES**

## **Fiches indicateurs du Programme P1 « Gestions de biens de l'Etat »**

# Fiche de l'indicateur : Le taux de la mise à disposition des réserves foncières

Code de l'indicateur : 1 / 1 / 1

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Optimiser la gestion des biens de l'Etat
- 2. Définition de l'indicateur :** il renseigne sur le taux des superficies mises à disposition des structures demanderesse par rapport aux superficies demandées et permet de quantifier les efforts fournis par le programme pour l'allocation optimale des biens de l'Etat

\*Superficies mises à la disposition : superficies acquises (A) + superficies ayant obtenu un jugement d'immatriculation (B) + superficies dont la délimitation a été approuvée par décret (C)

\* Superficies demandées: superficies faisant l'objet de demandes d'acquisition (D) + superficies en cours d'immatriculation (E) + superficies délimitées par les commissions d'enquêtes et de délimitation (F)

- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

- 1. Mode de calcul de l'indicateur :**

$$\frac{\text{superficies mise à la disposition}}{\text{superficies demandées}} = \frac{A + B + C}{D + E + F} * 100$$

- 2. Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :**
  - Rapport d'activité de la direction générale de l'acquisition et de la délimitation
  - Superficies des immeubles immatriculés
  - Superficies des immeubles délimités
  - Les documents provenant des ministères porteurs de projets
- 4. Date de la disponibilité de l'indicateur :** à la fin de l'année
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 63% en 2024
- 6. Responsable de l'indicateur :** Mme Fayza Ezzedini

### III- Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
<b>Indicateur 1-1-1</b> le taux de la mise à disposition des réserves foncières	Pourcentage	70	60	61	62	63

**2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :** Les résultats ont atteint au titre de 2020 70% pour l'année 2020 en se basant sur le ratio relatif à la superficie et 59% en se basant sur le ratio relatif aux nombres de dossiers. Ces résultats seront appelés à une légère croissance pour atteindre 63% en 2024.

#### 2. Les limites relatives à l'indicateur :

- Manque de coordination avec les directions régionales
- Complexité des procédures

# Fiche de l'indicateur : Taux d'affectation des immeubles agricoles

Code de l'indicateur : 1 / 1 / 2

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Optimiser la gestion des biens de l'Etat
- 2. Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à renseigner sur l'affectation optimale des biens domaniaux agricoles de l'Etat, ainsi que la régularisation des parcelles agricoles de l'Etat et exploités licitement par ses occupants
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

- 1. Mode de calcul de l'indicateur :**

$$\frac{\text{Superficies des terres domaniales affectées}}{\text{Superficies des terres domaniales demandées et « affectables »}} * 100$$

- 2. Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :**
  - Rapports d'activité et statistiques provenant de la direction générale des biens agricoles et des directions régionales du ministère
  - Superficies des terres domaniales agricole louées : superficies louées suite à des contrats de location tel que explicitées dans les études technico économiques composant les dossiers juridiques des SMVDA et autres catégories d'exploitations de terres domaniales agricoles tel que précisé par le ministère chargé de l'agriculture
  - Superficies des terres domaniales agricoles objet d'échange, cession, attribution, concessions, autorisation de cession par décret
  - Superficies des terres domaniales agricoles épurées : superficies régularisées au sens du décret 1870/2015 avec un contrat de vente finalisé.
- 4. Date de la disponibilité de l'indicateur :** Au 31 mars de l'année suivante
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 60,26% en 2024
- 6. Responsable de l'indicateur :** Mr Ahmed Wadiaa ELBEHI ,chef service

### III- Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
<b>Indicateur 1-1-2</b> Taux d'affectation des immeubles agricoles	Pourcentage	34,45	37,54	51,58	56,24	60,26

**2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :** Les résultats obtenus seront tributaires des moyens alloués (au niveau central et régional).

Cet indicateur pourrait atteindre un taux de 60% sur le moyen terme si les dépenses d'investissement augmentent

#### 3. Les limites relatives à l'indicateur :

Les taux peu élevés de l'indicateur sont dus au :

- manque des ressources humaines allouées à l'unité de gestion par objectifs pour la régularisation des exploitations à titre licite des immeubles domaniaux agricoles causant un retard pour le traitement des dossiers provenant des comités consultatifs régionaux
- Complexité des procédures de traitement des dossiers de l'avis des commissions consultatives régionales pour la comparution devant la commission nationale
- Problématiques relatives à l'immatriculation de certains titres fonciers au niveau des directions régionales de la Manouba et de Jendouba qui sont en cours d'actualisation et de transfert de propriété au domaine public privé.
- Complexité de certains dossiers nécessitant des délais de traitement relativement longs pour parfaire certains modèles de contrats de location
- La multitude d'intervenants au niveau de l'affectation des terres domaniales agricoles engendrant des délais de prestation de services trop longs
- Le dispositif institutionnel, juridique et réglementaires mis en place pour la production des énergies renouvelables sur les terres domaniales agricoles demeure opaque et nécessite des ajustements.

# Fiche de l'indicateur : Taux d'affectation des immeubles non agricoles

Code de l'indicateur : 1 / 1 / 3

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Optimiser la gestion des biens de l'Etat
- 2. Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à renseigner sur l'affectation optimale des biens domaniaux non agricoles de l'Etat, par vente, location ou attribution par le calcul du taux des parcelles affectées par rapport aux parcelles ayant fait l'objet de demandes d'affectation.
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

### 1. Mode de calcul de l'indicateur :

$$\frac{\text{Nombre de parcelles domniales non agricoles affectés par vente/location ou attribution}}{\text{Nombre de parcelles domniales non agricoles demandés et pouvant être affectés}} * 100$$

### 2. Unité de l'indicateur :

 pourcentage

### 3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :

- Nombre de terres domaniales non agricoles louées /vendues / ou attribuées
- Nombre de parcelles domniales non agricoles demandés et pouvant être affectés
- Nombre de parcelles domniales ayant eu une autorisation de cession par décret
- Nombre de dossiers finalisés et présentés à la commission nationale de cession
- Nombre de dossiers parvenus de la SNIT et non traités l'année précédente
- Dossiers techniques traités par l'O.T.C
- Dossiers techniques des lots régularisés

### 4. Date de la disponibilité de l'indicateur :

 à la fin de l'année

### 5. Valeur cible de l'indicateur :

 72,5% en 2024

### 6. Responsable de l'indicateur :

 Mr Ridha Theljaoui

### III- Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
<b>Indicateur 1-1-3</b> <b>Taux d'affectation des immeubles non agricoles</b>	Pourcentage	40,69	44,75	58,82	66,20	72,57

#### 2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : L

Le taux des terres domaniales non agricoles affectées connaîtrait une augmentation accrue pour passer de 44.75% en 2021 à 58.82% en 2022 vu le démarrage effectif des applications informatiques pour la gestion du parc foncier domanial et la tenue prévue ,d'un plus grand nombre de la commission nationale de cessions et un effort plus soutenu de l'expert de l'Administration pour évaluer les « valeurs d'acquisition » pour permettre de conclure les opérations de cession .

L'année 2022 connaîtrait aussi un rythme plus soutenu par l'OTC des opérations de levée topographique pour la première tranche des agglomérations urbaines et plus de coordination avec les autorités régionales pour sensibiliser les occupants de ces immeubles construites sur des terres domaniales à régulariser leurs situations foncières. Ce taux est appelé à croître pour atteindre 66.2% et 72.57% respectivement en 2023 et 2024 si la nouvelle réglementation régissant la cession de ces biens entre en vigueur et si la campagne de sensibilisation réussisse à adhérer les citoyens et si les moyens alloués à l'administration (au niveau central et régional) seront revus à la hausse.

### **3. Les limites relatives à l'indicateur :**

- Hétérogénéité des missions allouées à la direction générale de la gestion des ventes & intervention de structures externes au programme et même au ministère (l'avis du ministère chargé de l'équipement est indispensable)
- La nécessité de la révision des textes régissant la cession des immeubles agricoles (datant de plus de 30 ans)
- Ecourter les délais octroyés aux directions régionales pour traiter les dossiers (enquêtes foncières/ avis techniques /expertises/rédaction des contrats)
- Résoudre le problème structurel de la cotutelle des biens de l'étranger (SNIT & MINISTERE : direction générale des biens de l'étranger)
- La nécessité de préciser à travers une circulaire commune ( MDEAF /ministère chargé de l'équipement /ministère chargé des collectivités locales ) pour écourter les délais de la comparution des dossiers relatifs aux agglomérations urbaines devant la commission technique de lotissement au vu de la dimension sociale et de la portée économique ainsi que la répercussion positive sur le renflouement des caisses de l'Etat de ce projet
- Régulariser la situation des agglomérations résidentielles construites licitement en dehors des zones urbaines ou en indivision.

**Fiches indicateurs du  
Programme P2  
« Protection du domaine  
de l'Etat »**

# Fiche de l'indicateur : Taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat

Code de l'indicateur : 2 / 1 / 1

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Optimiser la protection des domaines de l'Etat
- 2. Définition de l'indicateur :** L'indicateur s'intéresse aux taux des opérations réalisées pendant l'année dans le but de protéger les domaines de l'Etat et la préservation de ses droits.
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

### 1. Mode de calcul de l'indicateur :

(Taux des jugements rendus au profit de l'Etat+ Taux des expertises réalisées+ Taux des missions de contrôle réalisées+ Taux d'actualisation des registres des domaines de l'Etat situés au grand Tunis) /4

### 2. Unité de l'indicateur :

 pourcentage

**3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :** D bureaux d'ordres des administrations générales, systèmes informatiques adoptés.

**4. Date de la disponibilité de l'indicateur :** Fin de chaque année

**5. Valeur cible de l'indicateur :** 71,35 en 2024

**6. Responsable de l'indicateur :** HEDHLI Kais

## III- Lecture des résultats de l'indicateur

### 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 2-1-1 Taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat	Pourcentage	61,93	58,12	62,01	66,41	71,35

## **2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Le taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat a connu une légère stabilité de l'ordre de 60% compte tenu de la situation sanitaire et économique du pays,

Le programme s'attachera au cours des trois prochaines années à augmenter le taux des interventions de protection des domaines de l'Etat de manière ascendante et progressive, parallèlement à l'entrée en vigueur du projet d'inventaire et d'évaluation des immobilisations corporelles de l'Etat dans le cadre de la mise en place d'une comptabilité en partie double pour l'Etat, qui aura un impact direct sur l'indicateur de performance de la mise à jour des registres fonciers de l'Etat en général et l'indicateur de réalisation des expertises

Dans le même contexte, l'évolution régulière de cet indicateur est due à l'amélioration remarquable du niveau d'encadrement des contrôleurs et de suivi de leur travail, ainsi qu'à l'adoption par le corps général de contrôle des biens de l'État et des affaires immobilières sur une politique active au niveau des formations et des stages des contrôleurs en relation avec l'indicateur du taux d'observations définitivement approuvées.

Les estimations de l'indicateur ont été initialement relevées progressivement en raison du manque de clarté sur la méthode de travail qui sera adoptée en coordination avec le reste des intervenants du projet pour inventorier et évaluer les immobilisations matérielles du pays

## **3. Les limites relatives à l'indicateur :**

L'indicateur rassemble plusieurs sous indicateurs reflétant l'activité des différentes structures intervenantes dans le programme. Les limites se présentent dans le mode de son calcul se basant sur la moyenne des sous indicateur qui ne donne pas une idée claire et précise sur les tendances réelles de chaque sous indicateurs

## **Fiches Opérateur Public**

**« Office nationale du propriété Foncière »**

**Intervenant au Programme :**

**« Protection des domaines de  
l'Etat »**

# Office Nationale de la Protection Foncière

Le programme qui inclut l'opérateur public : Protection des domaines de l'Etat

## I- Définition

- 1. Activité principale :** Tenir les registres fonciers.
- 2. Référence juridique de création:** Décret n° 2019-758 du 19 août 2019
- 3. La date de signature du dernier contrat programme ou d'objectifs entre la mission et l'opérateur public :** Contrat programme de l'Office National de la Propriété Foncière pour la période 2020-2023

## II- Stratégie et objectifs

### 1. Stratégie :

L'Office National de la Propriété Foncière a un rôle majeur dans la contribution à la politique de développement du pays par l'exercice de sa fonction de publicité car cette fonction a un impact direct sur la stabilisation des transactions immobilières et sur la protection du patrimoine immobilier du pays qui représente l'un des principaux piliers.

**2. Les principales priorités et objectifs Stratégiques :** Les priorités et objectifs les plus importants de l'Office National de la Propriété Foncière sont les suivants :

- Développer la fonction d'inscription des opérations foncières en réduisant les délais de prestation des services et en garantissant leur précision et leur sécurité.
- Développer des méthodes de conservation et gestion des dossiers d'inscription en modernisant les espaces de stockage et les modalités de gestion des documents des dossiers d'inscription.
- Développement et formation des ressources humaines chargées de la tenue du registre foncier.

Mise en place d'une administration électronique par la généralisation et l'exploitation du système d'information intégré pour le traitement des données du registre foncier ; numériser les documents, construire une base de données d'index alphabétiques.

### 3. Détermination de la contribution aux objectifs du programme:

Contribution indirecte représentée par le soutien des structures étatiques intervenant dans le domaine de la protection des biens de l'État, telles que l'enregistrement des droits et obligations liés aux biens de l'État et la conservation de leurs documents.

### 4-Principales activités:

Objectif	Indicateurs de performance	Prévisions des indicateurs	Activités
<p>Objectif1 : Assurer la fiabilité et la sécurité des services.</p>	<p>Indicateur1.1 : Taux des opérations de correction du registre foncier.</p>	<p>0.13%</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Appui aux ressources humaines, sa formation et son encadrement.</li> <li>•Soutenir le contrôle périodique des activités des directions régionales et le suivi de la bonne exploitation des systems d'information.</li> <li>•Unifier les méthodes de travail et actualiser les manuels des procédures.</li> <li>•Accélération de la réalisation des activités rattachées à l'indicateur3.1 : Taux d'utilisation du registre électronique par l'administration (SIF2) et l'indicateur3.2 : Taux des titres fonciers numérisés.</li> </ul>
<p>Objectif2 : Réduire les délais de prestation des services.</p>	<p>Indicateur2.1 : Taux d'engagement de l'administration sur les délais de l'objectif.</p>	<p>95%</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Appui aux ressources humaines, sa formation et son encadrement surtout dans le domaine informatique.</li> <li>•Soutenir les directions régionales en équipement informatique.</li> <li>•Accélération de la réalisation des activités rattachées à l'indicateur3.1 : Taux d'utilisation du registre électronique par l'administration (SIF2) et l'indicateur3.2 : Taux des titres fonciers numérisés.</li> </ul>

Objectif3 : Prestation de services en ligne.	Indicateur3.1 : Taux d'utilisation du registre électronique par l'administration (SIF2)	<b>100%</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Généraliser les systèmes d'information intégrés pour le traitement des données du registre foncier au niveau des directions régionales.</li> </ul>
	Indicateur3.2 : Taux des titres fonciers numérisés.	<b>94%</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Appuyer la numérisation des titres fonciers en formant l'équipe de travail de chaque direction régionale pour assurer cette mission.</li> </ul>
Objectif4 : Assurer la pérennisation des documents et archives.	Indicateur4.1: Taux du capital documentaire préservé conformément aux normes.	<b>55%</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Acquisition des étagères et équipements spécifiques de préservation.</li> </ul>
	Indicateur4.2 : Volume du capital documentaire traité	<b>30 mètres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Traitement des documents en utilisant les techniques électroniques et micrographiques en rénovant et développant les équipements liés, et mise en place d'un système informatique pour le reste des composantes du capital documentaire au niveau central et régional.</li> </ul>
	Indicateur4.3 : Taux des documents à inscrire et à classer par rapport au volume des documents nécessitant ces opérations.	<b>15%</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Création d'une unité de restauration des documents.</li> <li>•Acquisition des équipements de restauration et classification des documents.</li> <li>•Formation d'une équipe spécialisée pour ces opérations.</li> </ul>

Objectif5 :Développement des ressources humaines	Indicateur5.1: Taux d'encadrement.	<b>69.3%</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'établissement par les recrutements.</li> <li>•Augmenter le taux des postes prévus pour les promotions.</li> </ul>
	Indicateur5.2: Taux des agents formés.	<b>23%</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Intensifier les sessions de formation liées au domaine foncier.</li> </ul>
Objectif6 : Informatisation de l'administration	Indicateur6.1 : Taux d'équipement des centres de travail en matériel informatique.	<b>77.74%</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Acquisition des équipements informatiques dans le cadre d'une stratégie de renouvellement des équipements informatiques le cas échéant.</li> </ul>

### III- Le budget et les prévisions à moyen terme (2022 - 2024)

#### 1.Présentation générale des prévisions budgétaire de l'opérateur public pour 2022 :

Le budget de l'Office National de la Propriété Foncière pour l'exercice 2022 a été estimé à environ 97 000 mille dinars, réparti comme suit:

**Unité : mille dinars**

source de financement	l'autofinancement (frais des services rendus)
Budget de gestion	95000
budget d'investissement	2000

## 2. Prévisions budgétaire à moyen terme (2022 - 2024) :

Intitulé	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
			2022	2023	2024
Budget de gestion	56713	69968	95000	95000	95000
Budget d'investissement et d'équipements	2100	400	2000	6000	2000
<b>TOTAL</b>	<b>58813</b>	<b>70368</b>	<b>97000</b>	<b>101000</b>	<b>97000</b>

**Fiches indicateurs  
du Programme P9  
« Pilotage et appui »**

# Fiche de l'indicateur : Taux de contrôle de la masse salariale

Code de l'indicateur : 9 / 1 / 1

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** L'amélioration de la gestion des ressources humaines en adaptant les compétences aux besoins et en garantissant l'égalité des chances
- 2. Définition de l'indicateur :** il renseigne la possibilité de gestion de la masse salariale par la précision des prévisions des crédits alloués
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

- 1. Mode de calcul de l'indicateur :**

$$\frac{\text{Dépenses de rémunérations inscrites dans la LF}}{\text{Dépenses de rémunérations exécutées réellement}} * 100$$

- 2. Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :** Direction des affaires financières
- 4. Date de la disponibilité de l'indicateur :** Fin de l'année budgétaire
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 100% en 2024
- 6. Responsable de l'indicateur :** Sami Ben Abid : Directeur

## III- Lecture des résultats de l'indicateur

- 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 9-1-1 Taux de contrôle de la masse salariale	Pourcentage	92,27	94,75	96	98	100

2. **Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur** : L'année 2020 a vu un décalage entre les estimations et les réalisations de la masse salariale, ce qui a conduit à une inflation de l'écart entre eux et cela est dû à l'augmentation non programmée des salaires. Pour les prévisions des trois prochaines années, le programme « pilotage et appui » cherchera à atteindre les tendances nationales, qui sont le contrôle de la masse salariale.
  
3. **Les limites relatives à l'indicateur** : L'augmentation des salaires est l'une des lacunes les plus importantes liées à cet indicateur.

# Fiche de l'indicateur : Taux des personnels formés dans les domaines prioritaires

Code de l'indicateur : 9 / 1 / 2

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** L'amélioration de la gestion des ressources humaines en adaptant les compétences aux besoins et en garantissant l'égalité des chances
- 2. Définition de l'indicateur :** Taux des personnels formés dans les domaines prioritaires
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur de qualité

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

- 1. Mode de calcul de l'indicateur :**

$$\frac{\text{Le nombre total des employés formés dans les domaines prioritaires}}{\text{Le nombre total des employés concernés par la formation}} * 100$$

- 2. Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :** Direction des affaires financières
- 4. Date de la disponibilité de l'indicateur :** Fin de l'année
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 24% en 2024
- 6. Responsable de l'indicateur :** Hbib Faleh : Directeur

## III- Lecture des résultats de l'indicateur

- 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 9-1-2 Taux des personnels formés dans les domaines prioritaires	Pourcentage	37,13	21,71	22	23	24

**2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :** Au cours de l'année 2020, de nombreuses formations ont été organisées au profit de 669 assistants et cadres dans de multiples spécialisations répartis sur différents domaines prioritaires de formation qui ont été fixés dans le circulaire de la Présidence du Gouvernement relative à l'élaboration et la mise en œuvre du programme de formation. Mais, grâce au cadre exceptionnel imposé par la propagation rapide du virus du corona depuis le début de l'année 2021, Ce qui a entraîné une réduction des journées de travail effectives d'une part, et la possibilité d'organiser des ateliers et des formations d'autre part, et par conséquent une baisse du pourcentage de formation du personnel.

**3. Les limites relatives à l'indicateur :** La diminution des crédits alloués au programme de formation

# Fiche de l'indicateur : Taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions

Code de l'indicateur : 9 / 2 / 1

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Assurer la soutenabilité du budget et la bonne gestion des ressources financières de la mission tout en améliorant l'efficacité et l'efficience du programme « Pilotage et appui ».
2. **Définition de l'indicateur :** cet indicateur renseigne la différence entre prévisions et réalisations du budget au cours de l'année budgétaire.
3. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

1. **Mode de calcul de l'indicateur :**

$$\frac{\text{Les crédits consommés}}{\text{Les crédits alloués}} * 100$$

2. **Unité de l'indicateur :** pourcentage
3. **Source des données pour le calcul de l'indicateur :** Direction des affaires financières
4. **Date de la disponibilité de l'indicateur :** Fin de l'année budgétaire
5. **Valeur cible de l'indicateur :** 101% en 2024
6. **Responsable de l'indicateur :** Sami Ben Abid : Directeur

## III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. **Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 9-2-1 Taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions	Pourcentage	106,04	104	103	102	101

- 2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :** Cet indicateur vise à l'amélioration de la gestion des ressources financières du Ministère à travers le resserrement de l'exécution et du suivi du budget, l'amélioration du taux de consommation des crédits et la soutenabilité du budget de la mission.
  
- 3. Les limites relatives à l'indicateur :** le manque de crédits inscrits dans la loi de finances.

# Fiche de l'indicateur : Part budgétaire du programme P9 par rapport au budget de la mission

Code de l'indicateur : 9 / 2 / 2

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Assurer la soutenabilité du budget et la bonne gestion des ressources financières de la mission tout en améliorant l'efficacité et l'efficience du programme « Pilotage et appui ».
- 2. Définition de l'indicateur :** cet indicateur renseigne le part du budget du programme « Pilotage et appui » dans le budget de la mission.
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

- 1. Mode de calcul de l'indicateur :**

$$\frac{\text{Le budget du programme "Pilotage et appui"}}{\text{Le budget de la mission}} * 100$$

- 2. Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :** Direction des ressources financières
- 4. Date de la disponibilité de l'indicateur :** Début de l'année budgétaire
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 31% en 2024
- 6. Responsable de l'indicateur :** Sami Ben Abid : Directeur

## III- Lecture des résultats de l'indicateur

- 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 9-2-2 Part budgétaire du programme P9 par rapport au budget de la mission	Pourcentage	39,27	33,75	33	32	31

**2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :** A travers cet indicateur, on essaye de réduire les fonds alloués au programme « Pilotage et appui », qui est un programme qui vise à apporter un soutien logistique, technique et humain aux différents programmes et à soutenir les capacités de gestion administrative et financière de l'administration centrale. Ainsi, la part du budget de ce programme a reçu des proportions variables à moyen terme, en tenant compte des valeurs souhaitées de cet indicateur pour atteindre les objectifs fixés pour atteindre les objectifs fixés.

**3. Les limites relatives à l'indicateur :** La pression sur la part budgétaire du programme « Pilotage et appui » peut affecter sa rentabilité, en raison de son rôle efficace dans l'appui et le soutien des autres programmes.

# Fiche de l'indicateur : Coût de fonctionnement par agent

Code de l'indicateur : 9- 2- 3

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Assurer la soutenabilité du budget et la bonne gestion des ressources financières de la mission tout en améliorant l'efficacité et l'efficience du programme « Pilotage et appui ».
- 2. Définition de l'indicateur :** cet indicateur renseigne le coût de fonctionnement de chaque agent de la mission
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

### 3. Mode de calcul de l'indicateur :

$$\frac{\text{La somme des crédits de développements}}{\text{Le nombre des agents de la mission}}$$

- 2. Unité de l'indicateur :** dinar
- 3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :** Direction des affaires financières
- 4. Date de la disponibilité de l'indicateur :** début de l'année budgétaire
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 5 000 dinars en 2027
- 6. Responsable de l'indicateur :** Sami Ben Abid : Directeur

## III- Lecture des résultats de l'indicateur

### 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 9-2-3 Coût de fonctionnement par agent	Dinar	5 579	3 903	3 957	4 696	5 451

**2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :** Le Programme « Pilotage et appui » essaye d'offrir les conditions de travail adéquates, ainsi que d'apporter tout le soutien logistique, technique et humain aux différents programmes. Et à travers cet indicateur, le programme travaille à identifier les besoins en fonction des priorités impératives du développement des services, en tenant compte de la création d'un espace de travail adapté.

**3. Les limites relatives à l'indicateur :** La réduction du coût de développement de chaque agent peut nuire aux conditions de travail et par conséquent à la rentabilité des employés.